

« *Bavardage est écume sur l'eau,  
action est goutte d'or* »  
proverbe tibétain

## DOSSIER BAIE MISSISQUOI



Première tranche de trois

## PENSEZ-VOUS QUE VOTRE JOURNAL EST ALARMISTE?

Pierre Lefrançois, rédacteur en chef

Dans son dernier numéro, *Le Saint-Armand* publiait un reportage « coup de gueule » du photoreporter Robert Galbraith de Philipsburg sur la santé du lac Champlain. Comme on pouvait s'y attendre, cet article a fait quelques vagues. Bien que la plupart des lecteurs l'aient jugé « dur, mais pertinent », certains estiment qu'il était déplacé et inapproprié, principalement des agriculteurs et des employés du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui se sont sentis injustement visés par les propos de l'auteur.

Quant à nous, de l'équipe de ce journal, nous pensons qu'il faut oser aborder franchement des dossiers aussi importants que la santé de nos cours d'eau puisqu'ils ont une incidence énorme sur notre environnement,

sur notre qualité de vie, sur la santé publique et sur les possibilités de développement social et économique du territoire que nous occupons. Non pas dans le but de désigner des coupables, mais pour inciter tous les acteurs concernés à redoubler d'efforts. Parce que c'est la seule voie de salut.

Nous ne sommes ni alarmistes ni pessimistes mais, comme la majorité d'entre vous, nous rêvons d'un monde meilleur et d'un lac et de rivières en bonne santé. À notre avis, il est raisonnable de croire qu'un tel rêve peut se réaliser si l'on s'en donne la peine et si

l'on accepte de regarder la réalité en face.

C'est pourquoi, au cours des prochains numéros, nous nous pencherons sur l'état de santé actuel de la baie Missisquoi et des cours d'eau qui s'y déversent : le diagnostic qu'ont prononcé les experts qui se sont penchés sur le patient depuis quelques décennies, les plans de traitement qui ont été prescrits par les autorités afin de remédier à la situation et les résultats obtenus à ce jour. Vous découvrirez, dès le présent numéro, que le patient se porte plutôt mal, qu'il reste encore beaucoup à faire pour le sauver et qu'il faut bien admettre que, malgré les efforts déployés, les objectifs thérapeutiques n'ont pas été atteints. Nous ne publions pas ici des articles d'opinion sur la question; nous dévoilons des faits relativement peu connus du public, mais très bien documentés.

Bien sûr, il serait inutile et contre-productif de baisser les bras et de déclarer le patient perdu. Il faut au contraire regarder la vérité en face et agir, exiger de nos autorités qu'elles réexaminent d'urgence leur plan de soins et entreprennent un traitement de choc. Il en va, à court terme, de la santé de nos lacs et de nos rivières et, à plus long terme, de notre survie pure et simple. Cela nous concerne tous et l'équipe de votre journal est déterminée à diffuser honnêtement la vérité à ce sujet.

Il faut oser aborder franchement des dossiers aussi importants que la santé de nos cours d'eau... regarder la vérité en face et agir, exiger de nos autorités qu'elles réexaminent d'urgence leur plan de soins et entreprennent un traitement de choc.

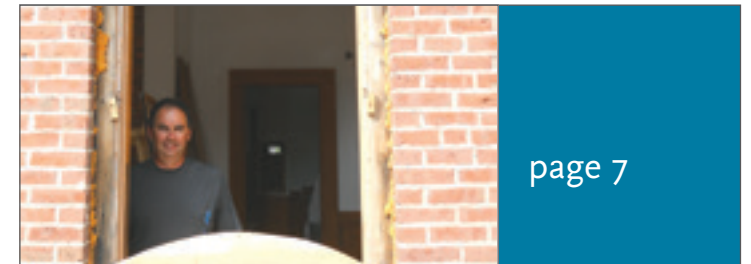
## CHRONIQUE LITTÉRAIRE D'ARMANDIE

Luce Fontaine, auteure de livres jeunesse  
Christian Guay-Poliquin

## CHAÎNE D'ARTISTES

Amielle Doyon-Gilbert, la ferrailleuse  
Maryse Messier

## LA VIEILLE GARE DE SAINT-ARMAND

Une restauration pour son 150<sup>e</sup>  
Éric Madsen

# LA BAIE MISSISQUOI

Pierre Lefrançois

**Les traitements qui lui sont prodigués ne suffisent pas à améliorer la qualité de ses eaux et des efforts supplémentaires devront être déployés pour en assurer la survie.**

La baie Missisquoi fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'Entente de coopération en matière d'environnement relativement à la gestion du lac Champlain, une convention tripartite signée en 1988 par les gouvernements du Québec, de l'État de New York et de l'État du Vermont en conséquence de la détérioration sérieuse de la qualité de ses eaux.

Le stade avancé d'eutrophisation (voir l'encadré ci-contre) de ce vaste plan d'eau s'observe en période estivale par la prolifération des cyanobactéries, ce qui a amené l'État du Vermont et le Québec à signer, le 26 août 2002, une entente sur la diminution de l'apport en phosphore dans laquelle les deux parties s'engageaient à le réduire d'environ

40 % dans la baie Missisquoi de sorte que, en 2016, la charge maximale soit de 97,2 tonnes métriques l'an (tm/an). On estime que le Québec est responsable de la charge

de phosphore à 40 % et le Vermont, à 60 %. Pour atteindre l'objectif de l'entente, le Québec devait donc réduire l'apport en phosphore d'environ 27,3 tm/an et le Vermont de quelque 42,8 tm/an.

Malgré les efforts déployés (assainissement des eaux usées, changements dans les pratiques agricoles) il est évident, aujourd'hui, que l'objectif de cette entente ne sera pas atteint et qu'un cadre réglementaire contraignant devra être envisagé afin de remédier à la situation. Rappelons que, en plus d'être un lieu de villégiature, la baie Missisquoi est la source d'eau potable qui alimente les citoyens de la Ville de Bedford, de même que ceux de Philipsburg (Saint-Armand) et de Stanbridge Station.

## La gestion par bassin versant

Les experts estiment que, au Québec, plus de 80% des apports en phosphore se font sous forme diffuse, c'est-à-dire par égouttement du contenu des terres agricoles, des fosses septiques et des



Dès le 3 juillet 2014, on pouvait observer une fleur d'eau de cyanobactéries dans la baie, à Philipsburg.

### Eutrophisation

L'eutrophisation est la dégradation et l'étouffement progressif d'un milieu aquatique qui résulte, entre autres choses, du phosphore provenant essentiellement des phosphates agricoles et des eaux usées.

## LE SAINT-ARMAND EST MEMBRE DE :



L'Association des médias écrits communautaires du Québec



La coalition Solidarité rurale du Québec



### Philosophie

En créant le journal *Le Saint-Armand*, les membres fondateurs s'engagent, sans aucun intérêt personnel sinon le bien-être de la communauté, à :

- Promouvoir une vie communautaire enrichissante en Armandie.
- Sensibiliser les citoyens et les autorités locales à la valeur du patrimoine afin de l'enrichir et de le conserver.
- Imaginer la vie future en Armandie et la rendre vivante.
- Faire connaître les gens d'ici et leurs préoccupations.
- Lutter pour la protection du territoire (agriculture, lac Champlain, Mont Pinaque, sécurité, etc.)
- Donner la parole aux citoyens.
- Faire connaître et apprécier l'Armandie aux visiteurs de passage.
- Les mots d'ordre sont : éthique, transparence et respect de tous.

ARTICLES, LETTERS AND ANNOUNCEMENTS IN ENGLISH ARE WELCOME.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Yves Brière, président  
Gérald Van de Werve, vice-président  
Richard-Pierre Piffaretti, secrétaire-trésorier  
Éric Madsen, administrateur  
Réjean Benoit, administrateur  
Sandy Montgomery, administrateur  
Nicole Boily, administratrice

### COORDINATION

Anabelle Lachance, 450 248-2529

### COMITÉ DE RÉDACTION

Josiane Cornillon, Jean-Pierre Fourez, Guy Paquin, Christian Guay-Poliquin, Pierre Lefrançois (rédacteur en chef),  
**COLLABORATEURS POUR CE NUMÉRO** : Nicole Bernard, Johanne Bérubé, Charles Binamé, Lise Bourdages, Frédéric Chouinard, Éric Ferland, Claude Frenière, Christian Guay-Poliquin, Sylvain Hamel, Pierre Lefrançois, Charles Lussier, François Marcotte, Maryse Messier, Claude Montagne, Guy Paquin, Vinciane Peeters

### RÉVISION LINGUISTIQUE

Paulette Vanier

### RELECTURE D'ÉPREUVES

Paulette Vanier

### GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Johanne Ratté

### IMPRESSION

Payette & Simms inc.

### DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèques nationales du Québec et du Canada

ISSN : 1711-5965

### PETITES ANNONCES

Coût : 5\$

Annonces d'intérêt général : gratuites

RÉDACTION : 450 248-7251

### PUBLICITÉ

Martine Reid

514-370-2338,

marreid25@gmail.com

### ABONNEMENT

Coût : 30 \$ pour six numéros

Faites parvenir le nom et l'adresse du destinataire ainsi qu'un chèque à l'ordre et à l'adresse suivants :

*Journal Le Saint-Armand*

Casier postal 27

Philipsburg (Québec)

JOJ 1N0

COURRIEL : jstarmad@hotmail.com



TIRAGE pour ce numéro : 7000 exemplaires

Le Saint-Armand bénéficie du soutien de :



*Le Saint-Armand* est distribué gratuitement dans tous les foyers d'Armandie : Pike River, Bedford, Bedford Canton, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Armand, Stanbridge Station, Stanbridge East, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Dunham et Frelighsburg

# SE MEURT

## Dossier eau

eaux usées vers la baie ou l'un ou l'autre des cours d'eau qui s'y jettent. La concertation et la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau réunissant les acteurs, chercheurs et utilisateurs ont permis d'établir les priorités d'action tout en tenant compte des impacts sur les écosystèmes aquatiques.

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant constitue un engagement majeur de la *Politique nationale de l'eau* qui a été adoptée à l'automne 2002 par le gouvernement du

compte 40 au Québec. L'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) est celui qui est reconnu par le gouvernement du Québec comme le responsable de la gestion intégrée des eaux du bassin versant de la baie Missisquoi. Fondé en 1999, l'OBVBM réunit des acteurs impliqués dans tous les aspects de la gestion de l'eau dans le bassin versant. Son conseil d'administration est composé d'élus des municipalités régionales de comté (MRC) Haut-Richelieu,

### Le bassin versant de la baie Missisquoi

Le bassin versant de la baie Missisquoi est un bassin transfrontalier, situé de part et d'autre de la frontière entre le Québec et le Vermont. Il s'agit du territoire qui draine les eaux de surface et les précipitations vers la baie Missisquoi, une immense étendue d'eau

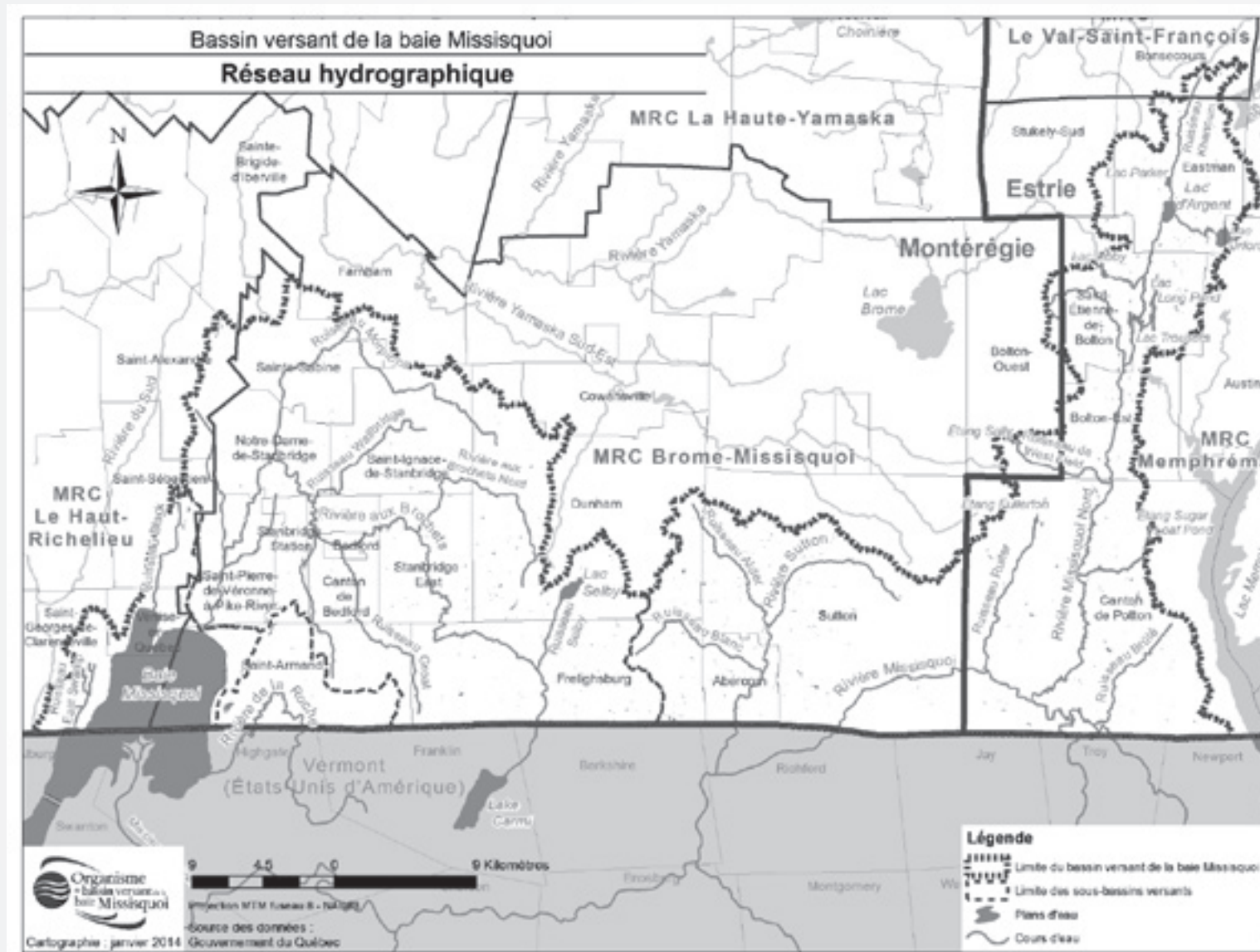
(de 70 km<sup>2</sup> dont 46 km<sup>2</sup> au Québec) peu profonde (moyenne 2,8 m) située à l'extrémité nord du lac Champlain.

C'est en réalité un sous-bassin versant du lac Champlain, qui est lui-même le lac de tête du bassin versant de la rivière Richelieu. Le bassin versant de la baie Missisquoi draine une superficie totale de 3101 km<sup>2</sup>, soit environ 15 % du bassin du lac Champlain. La partie située au Québec couvre 1311 km<sup>2</sup> (42 %) et celle du Vermont, 1789 km<sup>2</sup> (58 %).

Au Québec, le bassin couvre 29 municipalités (des montagnes d'Eastman aux basses terres de Clarenceville), 4 MRC (Brome-Missisquoi 64 %, Memphrémagog 28,2 %, Haut-Richelieu 6,9 %, Val-Saint-François 0,4 %) et 2 régions administratives (Monté-

régie 71 %, Estrie 29 %).

Les trois principaux cours d'eau qui se déversent dans la baie Missisquoi sont la rivière Missisquoi, la rivière aux Brochets et la rivière de la Roche. Le territoire du bassin se divise ainsi en quatre principaux sous-bassins. Le plus grand est le sous-bassin de la rivière Missisquoi (2246 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent de 72 % du territoire), dont le parcours se trouve presque exclusivement au Vermont, sauf pour un bref passage de Pot-



Québec. Elle vise en premier lieu la réforme de la gouvernance de l'eau. Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, cette forme de gestion tient compte des enjeux tant locaux que régionaux et a pour fondement une approche écosystémique de la gestion des eaux par bassin versant.

L'acteur principal de cette gestion est l'organisme de bassin versant (OBV). On en

Brome-Missisquoi et Memphrémagog, de représentants des secteurs agricole, économique, touristique, communautaire ainsi que des citoyens. Des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) y siègent également, mais n'ont pas droit de vote.

ton (Highwater) à Sutton (Glen Sutton).

Les rivières Sutton et Missisquoi Nord sont les principaux tributaires québécois de ce sous-bassin, dont le territoire est principalement occupé par la forêt (84 %) et les montagnes. On y trouve les lacs Parker, Orford, d'Argent, Libby, Long Pond et Trousers, et les étangs Fullerton, Sally et Sugar Loaf Pond.

### Qu'en est-il de l'Armandie ?

Le territoire couvert par le journal *Le Saint-Armand* correspond aux sous-bassins des rivières aux Brochets et de la Roche. Le premier (656 km<sup>2</sup>) est principalement situé en sol québécois (85 %). Ses principaux tributaires sont le ruisseau Morpions, le ruisseau Groat et la rivière aux Brochets Nord. Bien qu'en amont, cette rivière coule en territoire agroforestier ; en aval de Stanbridge East, son territoire est largement dominé par l'agriculture (plus de 50 %), surtout des grandes cultures. On y trouve le lac Selby.

Quant à la rivière de la Roche, 66 % de son bassin (141 km<sup>2</sup>) se trouve au Vermont. Les principaux tributaires québécois de

ce sous-bassin sont les ruisseaux Swennen et Brandy, et son territoire est occupé à parts égales par la forêt (39 %) et l'agriculture (39 %).

Finalement, le sous-bassin de la baie Missisquoi comprend le drainage direct vers la baie ainsi que les bassins des ruisseaux Black, McFee, East Swamp, Beaver et Tipping. Ce sous-bassin est une vaste plaine inondable cultivée (30 % en agriculture) où l'on retrouve d'immenses milieux humides.

### La qualité de l'eau

La qualité de l'eau dans le bassin versant de la baie Missisquoi est évaluée par 11 stations d'échantillonnage gérées par le MDDELCC : 6 dans le sous-bassin de la rivière aux Brochets (2 sur la rivière + ruisseaux Walbridge, Morpions, Ewing et Castor), 2 sur la rivière de la Roche (amont, aval), 2 sur la rivière Missisquoi (amont, aval) et 1 sur la rivière Sutton (aval).

De plus, la MRC Memphrémagog prélève annuellement des échantillons dans les cours d'eau de son territoire tandis que, de leur côté, les associations de lac du bassin effectuent un certain

suivi de la qualité de l'eau de leurs lacs, ruisseaux et rivières.

Selon les données recueillies entre 2011 et 2013 dans le sous-bassin de la rivière aux Brochets, on observe des dépassements des critères relatifs à la qualité de l'eau tant au niveau du phosphore, que de celui de l'azote total ou des matières en suspension dans plus de 60 % des échantillons prélevés, notamment dans les tributaires (plus de 80 % des échantillons indiquent des dépassements en phosphore) où les coliformes fécaux (plus de 50 % de dépassements) et les nitrates (33 à 48 % de dépassements) sont également en concentrations élevées.

C'est dans la rivière de la Roche que les dépassements en phosphore sont les plus élevés et ce, dans 100 % des échantillons, tandis que ceux de l'azote le sont dans plus de 80 % des cas. La qualité de l'eau est généralement bonne dans le sous-bassin de la rivière Missisquoi. On observe toutefois certains dépassements en phosphore (près de 50 %) dans la rivière Missisquoi et en coliformes fécaux (31 %) dans la rivière Sutton.

La baie Missisquoi est plus que

jamais dans un état critique, c'est-à-dire hypereutrophe, la concentration moyenne en phosphore y ayant été de 65 ug/l en 2012, soit la plus élevée depuis qu'on enregistre ce paramètre, alors que le critère cible est de 25 ug/l. On y retrouve aussi des fleurs d'eau de cyanobactéries (algues bleues) chroniques.

Au lac Selby, les concentrations en phosphore s'améliorent, bien que les cyanobactéries y soient encore récurrentes.

Quant aux lacs de l'Est du bassin, la qualité de leurs eaux est généralement bonne, si on exclut certains problèmes de cyanobactéries dans le lac Trousers, de coliformes fécaux au lac Libby, de même que de sédiments et de phosphore au lac Parker.

Dans le prochain numéro, nous verrons en détail les divers aspects du plan d'action, les résultats obtenus à ce jour et ce qu'il reste à faire pour remédier au problème.

## ON NE TOUCHE PAS À UN COURS D'EAU MÊME CHEZ SOI

**L**e fossé qui traverse votre propriété n'en est peut-être pas un. Il se pourrait en effet qu'il s'agisse d'un cours d'eau répertorié. S'il vous venait à l'idée d'entreprendre des travaux qui nécessitent une intervention dans son lit ou même à une distance de 10 à 15 mètres de ses rives, il serait avisé de consulter d'abord votre inspecteur municipal, histoire de vous éviter des ennuis potentiels.

Sachez qu'il existe déjà un cadre réglementaire sur la gestion de l'érosion et des eaux de surface, et que de nouvelles normes seront bientôt adoptées pour renforcer les dispositions de protection des bandes riveraines, pour conserver les sols sur les chantiers de construction et les terres agricoles, pour modifier les pratiques d'entretien et de conception des chemins, pour la construction en forte pente, pour gérer les eaux pluviales dans les milieux déjà bâtis et pour préserver les surfaces boisées et les milieux naturels.

Des efforts sont demandés à tous les acteurs du milieu, y compris les propriétaires résidentiels, les agriculteurs, les industriels, les entrepreneurs, etc.

Ce qui signifie que, en cas d'infraction, il pourrait vous en coûter cher en tant que propriétaire : vous pourriez être passible d'une amende et vous voir dans l'obligation de réparer les dégâts occasionnés par votre intervention. Les amendes peuvent également viser l'entrepreneur engagé pour réaliser les travaux. Au sens de la loi québécoise, l'eau qui circule chez vous ne vous appartient pas : il s'agit d'un bien public. Le lit et les rives d'un cours d'eau ont beau vous appartenir en propre, ce n'est pas le cas de l'eau qui y circule. C'est pourquoi on ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe quand et n'importe comment dans le lit ou sur les rives d'un cours d'eau.

Simon Lajeunesse, coordonnateur régional des cours d'eau à la MRC de Brome-Missisquoi, conseille fortement aux propriétaires

de consulter leur inspecteur municipal avant d'intervenir dans le lit ou sur les rives d'un cours d'eau, même s'ils considèrent qu'il s'agit simplement d'un fossé de drainage. Nous lui avons demandé si ces règlements étaient strictement appliqués et si des amendes étaient réellement infligées aux propriétaires en infraction. « Oui, il y a malheureusement des cas d'infraction et des amendes sont effectivement infligées, mais le pire pour les gens c'est lorsqu'ils se voient dans l'obligation de réparer les dégâts dans un court laps de temps. C'est souvent ce qui coûte le plus cher. Quand le mal est fait, il faut le réparer au plus vite ». Nous lui avons demandé comment les autorités pouvaient savoir ce que vous faites chez vous? « Nous avons des gens qui patrouillent les cours d'eau, mais il arrive aussi que nous recevions des signalements de la part de voisins ou de randonneurs vigilants ».

Nous voilà donc prévenus!

## Un communiqué de l'organisme de Bassin versant de Brome-Missisquoi

La rédaction

Bedford, 29 juillet 2014 - Depuis cette année, les Directions de Santé Publique (DSP) n'émettent plus d'avis de restrictions d'usage pour les plans d'eau sauf en cas de situation exceptionnelle. Les DSP ne reçoivent plus les résultats des prélèvements de cyanobactéries et cyanotoxines faits dans les plans d'eau, s'il y a lieu, puisque ces derniers ne sont plus utilisés pour évaluer les risques pour la santé et émettre des recommandations.

En tout temps, la population est plutôt invitée à suivre les conseils de sécurité qui se retrouvent sur le site du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de profiter des plans d'eau en toute sécurité et à respecter les recommandations générales du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour les zones touchées par une fleur d'eau de cyanobactéries.

En vertu de l'article 53 du Règlement sur la sécurité dans les bains publics de la Régie du bâtiment du Québec, l'exploitant d'une plage a l'obligation d'assurer la sécurité des baigneurs. Il doit évacuer et interdire l'accès, entre autres, lorsque les eaux ne sont pas limpides ou que la sécurité des baigneurs est compromise.

La protection des usagers passe donc par la reconnaissance visuelle des proliférations d'algues bleu-vert.

### Algues bleu-vert

Les algues bleu-vert, aussi appelées « cyanobactéries », sont des bactéries naturellement présentes dans les plans d'eau du Québec. Elles se multiplient surtout en été. Lorsqu'elles deviennent très abondantes, elles forment ce que l'on appelle des « fleurs d'eau », qui peuvent s'étendre dans une partie ou dans la totalité d'un plan d'eau.

### Effets sur la santé

Certaines algues bleu-vert produisent des substances toxiques qui peuvent causer des problèmes de santé. Par exemple, une personne peut présenter des symptômes de gastro-entérite ou ressentir une irritation de la peau

ou de la gorge après avoir bu de l'eau contaminée par les algues bleu-vert ou après être entrée en contact avec celle-ci.

### Facteurs favorisant la prolifération des algues bleu-vert

Le facteur prépondérant dans la prolifération des algues bleu-vert est le surplus de phosphore. Ainsi, la présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert est un signe d'enrichissement ou de vieillissement du milieu aquatique, tout comme la surabondance de différents types de végétaux aquatiques.

Selon les lacs ou les cours d'eau et leur bassin versant, d'autres facteurs peuvent également favoriser la formation des fleurs d'eau d'algues bleu-vert :

- les changements climatiques qui entraînent l'élévation de la température des eaux;
- l'augmentation des rayons ultraviolets (UV) qui pénètrent dans les eaux, et ce, en raison de l'amincissement de la couche d'ozone. Contrairement aux autres algues, les algues bleu-vert tolèrent ces rayons et les utilisent pour la photosynthèse.

### Responsabilités des exploitants de plage : suivi visuel quotidien

L'exploitant d'une plage doit assurer un suivi visuel et tenir un registre quotidien de la qualité de l'eau de la plage. S'il observe une fleur d'eau d'algues bleu-vert, il est invité à la signaler à la direction régionale concernée du MDDELCC.

Pour faire le suivi et évaluer si une plage peut demeurer ouverte ou si elle doit être fermée, les exploitants de plages doivent appliquer la procédure de gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert du MDDELCC. Plusieurs documents ont été élaborés afin d'aider les exploitants à appliquer la procédure établie et à prendre la décision de fermer ou de limiter l'accès aux secteurs touchés par les fleurs d'eau de catégorie 2.



### Fermeture et réouverture de la plage

Si l'exploitant constate la présence d'une fleur d'eau de catégorie 2a ou 2b, il doit :

- interdire immédiatement la baignade et l'accès à tous les secteurs touchés de la plage. La fermeture de la plage peut être partielle ou totale;
- prévoir une bande de sécurité supplémentaire de trois mètres sur le pourtour de la fleur d'eau ou de l'écume;
- prévoir aussi une bande de protection supplémentaire d'un mètre sur le rivage;
- informer sans délai les usagers potentiels de la plage en installant, par exemple, des affiches indiquant sa fermeture;
- aviser l'association touristique régionale (ATR) concernée si la fermeture est complète.

Vingt-quatre heures après la disparition de la fleur d'eau ou après le retour à une fleur d'eau de catégorie 1 (faible intensité), l'exploitant peut lever l'interdiction de baignade et d'accès.

### Programme Environnement-Plage :

Les citoyens peuvent consulter la cote bactériologique de l'eau des plages publiques participantes au Programme Environnement-Plage sur le site du MDDELCC. L'analyse des échantillonnages et l'attribution des cotes se fondent sur la qualité bactériologique des eaux de baignade. À noter que la cote attribuée aux plages concerne uniquement la bactérie fécale *E. coli*. On attribue aux plages participantes la cote A (excellente), B (bonne), C (passable) ou D (polluée).

Les plages ayant obtenu une cote A (excellente) au cours de 2013 seront échantillonnées au moins deux fois durant l'été 2014 tandis que celles qui ont obtenu une cote B (bonne) au cours de la même période le seront au moins trois fois en 2014 et que celles qui ont obtenu une cote C (passable) ou D (polluée), ainsi que les nouvelles plages, le seront au moins cinq fois.

L'infection à la bactérie *E. coli* qui a touché une fillette qui se baignait à une plage de Sherbrooke en 2010 montre bien que la surveillance et la gestion des eaux des plages publiques sont d'une grande importance pour la santé des baigneurs.

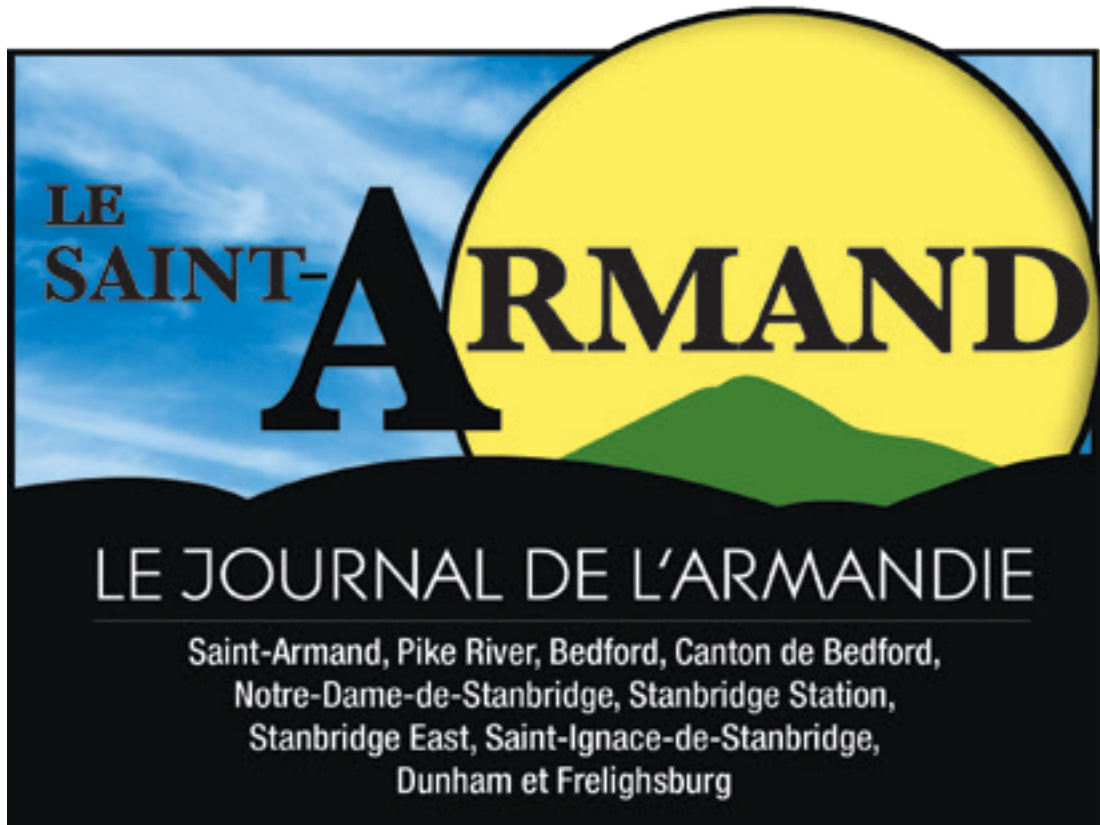
Sources :  
Johanne Bérubé, OBV Brome-Missisquoi 450-955-1821

### MDDELCC

[www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm)  
[www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/outil-gestion/gestion-episodes.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/outil-gestion/gestion-episodes.pdf)  
[www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/outil-gestion/guide-exploitants-plage.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/outil-gestion/guide-exploitants-plage.pdf)

### MSSS

[www.sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/algues-bleu-vert](http://www.sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/algues-bleu-vert)  
[www.sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/gastro-enterite](http://www.sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/gastro-enterite)



« Nous devons agir... nous pouvons le faire et nous allons le faire »  
 Christiana Figueres

CHRONIQUE LITTÉRAIRE D'ARMANDIE



page 21

Une leçon de chasse par Jacques Godbout  
 Christian Guay-Poliquin

LE 46 PRINCIPALE, FRELIGHSBURG



pages 12 et 13

Des choix difficiles  
 La rédaction

LA RELÈVE EN HERBE



page 20

Les adultes de demain  
 Mélanie Vennes

LAURE WARIDEL HONORÉE



page 8

La douce rebelle persiste et signe  
 La rédaction

DOSSIER EAU



pages 3 à 7

Ce qui pollue notre eau

LA BAIE SE MEURT

NOUS POUVONS AGIR ET NOUS ALLONS LE FAIRE ENSEMBLE

La rédaction

Fin septembre, près de 700 000 personnes descendaient dans les rues de la majorité des grandes villes de la planète pour manifester leur ras-le-bol face à l'inaction généralisée en matière de lutte contre les changements climatiques, alors que plus de 120 chefs d'États et de gouvernements se réunissaient à New-York à l'occasion du Sommet de l'ONU sur le Climat. Le constat est on ne peut plus clair et il est maintenant largement reconnu par la majorité des citoyens et des dirigeants du monde entier : le temps de l'inaction est révolu et le désespoir ne saurait tenir lieu de solution. Il faut maintenant retrousser nos manches et nous mettre à l'œuvre car les scientifiques nous ont prévenus que les changements climatiques en cours viendront exacerber la détérioration de nos plans d'eau.

Nous avons vu, dans le dernier numéro, que la baie Missisquoi se porte très mal, que la stratégie thérapeutique appliquée depuis quelques années dans le but de la sauver d'une mort annoncée ne porte pas les fruits escomptés et qu'il faudra, par conséquent, faire plus... beaucoup plus... et le faire mieux... beaucoup mieux. Pour cela, il faut d'abord connaître les polluants responsables du

piètre état de santé du principal plan d'eau de l'Armandie. Dans ce numéro, nous tâcherons d'identifier clairement ces polluants, en poursuivant notre dossier sur la qualité des eaux de la baie et des cours d'eau qui l'alimentent. Répétons-le, nous ne publions pas d'articles d'opinion dans ce dossier. Nous relatons plutôt des faits avérés qui s'appuient sur des données scientifiques indéniables.

Si nous avons une opinion, c'est la suivante : bien que le constat soit implacable quant à la gravité de la situation, nous sommes convaincus qu'il est encore possible d'agir pour sauver la mise et que nous allons le faire, ensemble, envers et contre tout. Il s'agit bel et bien d'une opinion et c'est

clairement la nôtre. Nous croyons sincèrement qu'il est indispensable d'éviter que les citoyens, les dirigeants et les forces vives de ce territoire ne tombent dans le déni de la réalité ou dans le désespoir menant au fatalisme et à l'inaction. À la fin du Sommet de l'ONU sur le Climat, Christiana Figueres, grande patronne de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, déclarait : « Nous devons agir... nous pouvons le faire et nous allons le faire. »

**Il est encore possible d'agir pour sauver la mise**



Pierre Lefrançois

**P**lan d'eau le plus important de la région, la baie est une source d'eau potable pour la ville de Bedford et pour des communautés comme celles de Philipsburg et Stanbridge-Station, mais aussi un lieu d'activités récréatives pour les gens d'ici comme pour les visiteurs. C'est dire que la qualité de son eau a des impacts cruciaux sur la santé publique, de même que sur l'activité économique de la région. La préservation de l'intégrité biologique de la baie et des cours d'eau qui l'alimentent va donc bien au-delà de la préservation des paysages et des espèces végétales et animales qui les habitent.

Les données dont nous disposons actuellement permettent d'identifier trois sources principales de pollution qui menacent l'intégrité des cours d'eau de notre territoire et, ultimement, de la baie Missisquoi, dans laquelle ils se déversent : les cyanobactéries, les coliformes fécaux et les résidus de pesticides. Il importe de bien comprendre ces trois formes de contamination afin de savoir où et comment il faut agir pour enrayer la détérioration de nos cours d'eau, puis les assainir.

## Cyanobactéries

Les cyanobactéries vivent depuis des millénaires au fond de la baie sans pour autant faire de dégâts. Mais lorsque de fortes quantités de phosphore se retrouvent dans l'eau, ces vieilles colonies de cyanobactéries produisent des fleurs d'eau, se manifestant par une prolifération d'« écume » qu'on appelle « algues bleu-vert ». L'ennui, c'est que plusieurs espèces de cyanobactéries produisent des fleurs d'eau qui renferment des substances toxiques, les cyanotoxines, lesquelles affectent les mammifères et les humains par simple contact. A-t-on besoin d'ajouter qu'il serait impensable de boire une eau contaminée par ces cyanotoxines ou de consommer du poisson ayant frayé dans les eaux qui les abritent?

Ces cyanotoxines apparaissent donc lorsque les apports en phosphore augmentent de manière importante. Mais d'où provient

tout ce phosphore ? Dans le bassin versant de la rivière aux Brochets, l'agriculture en est de loin la principale source, notamment les grandes cultures de maïs et de soya, les cultures céréalières et les pâturages destinés aux animaux qui, bien qu'ils n'occupent que 22 % du territoire, contribuent à 69 % de la charge en phosphore. De manière plus spécifique, 50 % de la charge totale en phosphore provient de terres qui représentent moins de 10 % de la superficie du bassin versant de la rivière aux Brochets.

Les sols à nu représentent la source la plus importante, en raison du ruissellement des eaux de surface vers les cours d'eau. C'est un exemple patent de **pollution diffuse** (voir l'encadré). Des chercheurs de l'université McGill ont démontré que la période de la fonte des neiges et celle qui suit les récoltes, où les sols sont laissés à nu, contribuent chaque année à 82 % du phosphore rejeté par la rivière aux Brochets dans la baie Missisquoi. En d'autres mots, en 75 jours environ, la baie reçoit autour de 60 % de toutes les charges de phosphore de l'année. Or, les fleurs d'eau se produisent invariablement à ces périodes.

Par ordre d'importance, la culture du maïs, du soya et des céréales, de même que les pâturages représentent 88,15 % des

apports en phosphore dans le bassin de la rivière aux Brochets. Les zones urbanisées y contribuent pour 11 %, l'ensemble des forêts pour 0,88 % et les cultures maraîchères, les vergers et les vignobles réunis pour 0,25 %. Les rejets d'eaux usées provenant des zones urbanisées constituent la principale source de **pollution ponctuelle** (voir l'encadré) par le phosphore.

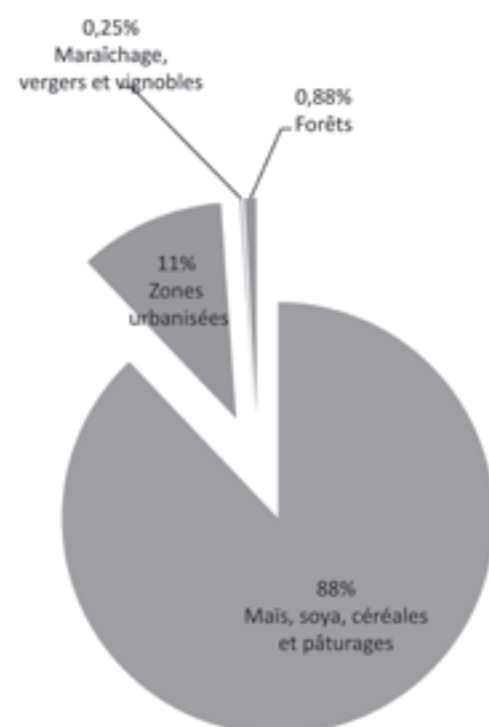
### Pollution diffuse et pollution ponctuelle

**La pollution diffuse (indirecte) est la plus répandue, la moins légiférée et de loin la plus néfaste. Elle s'exerce sur de longues périodes et est plus difficile à contrôler que la pollution ponctuelle du fait qu'elle est associée à de nombreuses sources réparties en divers endroits du territoire et qu'elle se produit sournoisement à divers moments.**

**La pollution ponctuelle (directe, parfois accidentelle et parfois attribuable à la négligence) est celle qui provient d'un point unique et identifiable, par exemple, les rejets des usines d'épuration ou de produits toxiques dans les cours d'eau. Plusieurs programmes gouvernementaux ont été mis en place et des lois ont été adoptées afin de diminuer les rejets de pollution ponctuelle dans l'environnement.**

Les stations d'épuration municipales et les eaux usées des industries, commerces et institutions font l'objet d'une surveillance étroite de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), afin de s'assurer de l'efficacité des systèmes de traitement et du respect des normes en vigueur. Malgré tout, les stations d'épuration évacuent tout de même des quantités non négligeables de phosphore. De plus, quand les réseaux d'égouts et les systèmes de traitement reçoivent une trop grande quantité d'eau en même temps, les ouvrages de surverse rejettent directement les surplus d'eaux usées dans les cours d'eau, sans pouvoir les traiter. Or, comme nous le verrons plus loin, les épisodes de pluies abondantes risquent de se multiplier avec les changements climatiques en cours.

Sources de phosphore dans le bassin versant de la rivière aux Brochets



### Eau potable

L'usine de traitement de l'eau potable de Bedford, qui se trouve au quai de Philipsburg à Saint-Armand, a été contaminée par des cyanotoxines, ce qui a nécessité d'importants investissements pour l'installation d'un système de traitement au charbon activé. Des avis de non-consommation ont été émis en 2002 et 2011, obligeant la ville de Bedford à interrompre l'approvisionnement en eau potable. L'usine fait l'objet d'un suivi serré de la part du MDDELCC et de ses propres gestionnaires. Rappelons que cette station alimente en eau potable la ville de Bedford et les secteurs urbanisés de Philipsburg et Stanbridge-Station.

### Activités récréatives

Depuis l'année 2000, la baie figure chaque année sur la liste des plans d'eau affectés par les cyanobactéries. Le premier avis d'interdiction de baignade remonte à l'an 2001. C'est de loin le cas le plus grave au Québec. Depuis 2005, le lac Selby connaît lui aussi des épisodes récurrents de fleurs d'eau, tout comme d'autres lacs et étangs de la région qui reçoivent une lourde charge de phosphore.

**Depuis 2013, le ministère de la Santé n'émet plus d'avis en cas de dépassement du seuil sécuritaire de cyanotoxines pour les activités récréatives. La population est plutôt invitée à reconnaître les fleurs d'eau de cyanobactéries de catégorie 2 et à restreindre ses activités de contact avec l'eau contaminée. D'autre part, les gestionnaires de plage, qui ont la responsabilité de protéger les utilisateurs, doivent eux aussi se familiariser avec les nouvelles mesures et restreindre ou fermer leur plage en cas de fleur d'eau visuellement apparente de catégorie 2.**

Pourtant, il n'est pas simple de se fier uniquement à la reconnaissance visuelle pour évaluer la toxicité d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Les résultats d'une étude menée en 2014 pour le compte du MDDELCC indiquent que, entre 2000 et 2013, les experts qui ont mené les prélèvements d'échantillons d'eau dans la baie se sont très souvent trompés dans leur éva-

luation visuelle de la gravité des fleurs d'eau : dans 7% des échantillons, le personnel technique expérimenté n'en a pas vu alors que les résultats de laboratoire démontrent qu'il y en avait, et dans 34 % des échantillons où il croyait en avoir observé, les résultats démontrent qu'il n'y en avait pas. À la lumière de ces données, il est pour le moins troublant que le ministère de la Santé n'émette plus d'avis en cas de dépassement du seuil sécuritaire.

### Santé publique

L'Institut national de santé publique a initié, en 2009, une étude visant à documenter chez une population riveraine de lacs touchés par la prolifération de cyanobactéries les symptômes potentiellement liés à leur exposition et à leurs toxines. Les résultats démontrent que les riverains ayant été en contact direct avec ces eaux étaient 2,5 à 2,7 fois plus à risque de souffrir de symptômes gastro-intestinaux (Lévesque et al., 2014). Dans cette étude, seuls les symptômes gastro-intestinaux ont été associés au contact direct avec les plans d'eau touchés Or, les données d'autres études indiquent une augmentation de différents autres symptômes (douleurs musculaires, symptômes cutanés, maux d'oreille) chez les participants dont la résidence est alimentée en eau potable provenant de la baie.

### Coliformes fécaux

La contamination des eaux de surface et souterraines par les coliformes fécaux représente également un sérieux problème de santé publique et entraîne des coûts importants pour les communautés locales. Comme leur nom l'indique, ces coliformes proviennent des matières fécales produites par les humains et les animaux à sang chaud. Ce sont des indicateurs de l'existence d'une pollution microbiologique et d'une mauvaise gestion des matières fécales. Les mauvaises pratiques de stockage et d'épandage des déjections animales constituent un risque important de contamination des sources souterraines d'eau potable. Les sites de stockage et d'épandage

de déjections animales doivent être séparées des sources d'approvisionnement en eau potable selon des normes établies. Il faut savoir aussi qu'il suffit parfois d'une seule installation septique défectueuse pour contribuer de façon significative aux concentrations de coliformes fécaux dans les eaux de surface. La densité des habitations sur les rives, de même que l'emplacement, le mauvais entretien, voire la non-conformité des installations septiques, aggrave les risques de contamination. Il importe donc grandement de s'assurer de leur conformité.

### Eau potable

En 2009, dans trois des cinq réseaux de Notre-Dame-de-Stanbridge assujettis aux suivis de qualité d'eau potable, la population devait faire bouillir son eau potable en conséquence de la pollution fécale. De plus, le puits de l'école Saint-Joseph de Notre-Dame-de-Stanbridge n'est plus utilisé depuis 1988 puisqu'il est contaminé par des coliformes. Par ailleurs, un avis d'ébullition de l'eau du puits de la salle communautaire de Stanbridge-East a été en vigueur durant environ 4 ans (2010 à 2014) suite à une contamination fécale. Rappelons que, à Frelighsburg, l'eau souterraine du puits municipal avait été contaminée par des coliformes fécaux suite à l'inondation de 2006, privant les résidents d'eau potable durant environ six ans.

### Activités récréatives

Chaque été, le MDDELCC invite les exploitants de plage à participer au programme Environnement-Plage. Le Ministère et les plages participantes ont le devoir d'informer la population de la qualité bactériologique des eaux de baignade selon les cotes

attribuées par le MDDELCC : A (excellente), B (bonne), C (passable) ou D (polluée).

Dans le bassin versant, seules deux plages sur huit participent au programme: celle du domaine du lac Libby à Saint-Étienne-de-Bolton et celle du camping Kirkland à Venise-en-Québec. Au cours de l'été 2014, cette dernière a été fermée à deux reprises tandis que la première a été fermée une fois. D'autres plages n'échantillonnent pas leur eau de baignade. C'est le cas de celle du camping du Carrefour des Campers à Potton, de celle du Camping des chutes Hunter à Frelighsburg et des plages Venise, Champlain et Domaine Florent de Venise-en-Québec.

Ce programme présente plusieurs lacunes : en plus du fait que les responsables des plages ne soient pas tenus d'y participer, les analyses ne sont effectuées que deux à trois fois durant l'été et leurs résultats ne sont affichés que deux semaines plus tard, ce qui accroît les risques pour les utilisateurs. Plusieurs municipalités se sont retirées du programme et assument elles-mêmes les analyses, comme la ville de Sherbrooke, où une fillette de trois ans et demi a frôlé la mort après s'être baignée à la plage publique de Deauville, aux abords de la rivière Magog. L'enfant a été transportée d'urgence à l'hôpital, où les médecins ont diagnostiqué une infection fulgurante à la bactérie *E. coli*. Le jour où la petite Aimée s'est baignée, le taux de coliformes fécaux était, à certains endroits, cinq fois plus élevé que la limite permise pour la baignade, soit de 200 par 100 ml. Ce jour là, la plage affichait une cote A qui avait été attribuée suite aux analyses effectuées par le MDDELCC deux semaines auparavant.

Enfin, de nombreux citoyens croient que la cote des plages est



Johanne Bâté



valable pour l'ensemble des critères de qualité alors qu'elle ne s'applique en fait qu'à la qualité bactériologique. Ce qui signifie qu'une plage pourrait avoir une cote A mais être contaminée par des fleurs d'eau de cyanobactéries.

## Résidus de pesticides

On s'inquiète aussi de la contamination de l'eau par les pesticides (herbicides, insecticides, fongicides, etc.) et de ses conséquences sur la santé publique et l'environnement. Le bilan des ventes de pesticides pour l'année 2000 indique que 77,9 % de ceux qui sont commercialisés au Québec le sont à des fins de production agricole. Des données produites pour le compte du MDDELCC indiquent que c'est dans les cultures de maïs et de soya qu'on emploie la plus grande quantité de ces substances. Le suivi environnemental effectué par le Ministère depuis le début des années 1990 a donc porté en priorité sur ces cultures. Un grand nombre de pesticides ont été détectés dans l'eau des rivières étudiées. Entre les mois de mai et d'août, on a détecté du métolachlore dans 99 % des échantillons, de l'atrazine dans 97 % d'entre eux, du glyphosate dans 86 %, de l'imazéthapyr dans 79 %, du bentazone dans 75% et du dicamba dans 61 %. Plus de 15 autres herbicides ont été décelés mais à une fréquence

moindre. L'atrazine dépasse occasionnellement le critère de qualité de l'eau (critère de vie aquatique chronique – CVAC), dans 5 à 10 % des échantillons, et le métolachlore, dans moins de 1 % des échantillons.

L'analyse statistique montre une tendance à la baisse des concentrations médianes d'atrazine, de métolachlore et de dicamba, mais une tendance à la hausse de celles du glyphosate et de l'imazéthapyr. Les concentrations de glyphosate continuent donc d'augmenter, ce phénomène étant lié à l'augmentation des terres vouées à la culture des plantes génétiquement modifiées qui sont tolérantes au glyphosate. L'augmentation de l'imazéthapyr est, quant à elle, liée à l'expansion des superficies de soya.

Les insecticides et les fongicides sont généralement détectés dans moins de 10 % des échantillons. Quoique leur présence soit plus occasionnelle, certains insecticides, comme le chlorpyrifos, le carbaryl et le diazinon, dépassent les critères de qualité de l'eau dans 1 à 5% des échantillons.

Malgré la baisse des concentrations pour quelques produits, des pics sont encore observés dans l'eau des rivières à l'étude de même que des dépassements des critères de qualité de l'eau, quoique la proportion soit toutefois moins importante qu'au cours de la période 2005 à 2007. Au cours des étés de 2008 à 2010, les critères ont été dépassés 4 à 24 % du temps, selon les années.

Le nombre total des espèces de

micro-organismes, qui reflète la diversité biologique du milieu, est faible dans les rivières étudiées. La diversité qui caractérise les milieux sains en est absente. Conjugée à d'autres facteurs de dégradation du milieu aquatique (mauvaise qualité de l'eau, bande riveraine dégradée ou absente, etc.), la présence de pesticides peut contribuer à cette situation. Selon des études récentes, certains herbicides d'usage courant peuvent produire des effets néfastes sur des espèces aquatiques et ce, à de très faibles concentrations.

Compte tenu de ces divers constats, les auteurs d'une étude produite pour le MDDELCC concluent qu'on ne peut pas parler de véritables gains environnementaux au regard de la contamination des cours d'eau par les pesticides. Ceci nous incite donc à maintenir les efforts en vue d'une réduction de l'usage des pesticides et, en conséquence, des risques qui en découlent. Dans le contexte de sa Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture de 2011-2021, le gouvernement prévoit d'ailleurs plusieurs actions en ce sens. Pour le Ministère, il est aussi prévu de poursuivre le suivi environnemental des rivières afin de vérifier si la qualité de l'eau s'améliore.

« On ne peut pas parler de véritables gains environnementaux au regard de la contamination des cours d'eau par les pesticides. »

## Changements climatiques et qualité de l'eau

Les changements climatiques ont déjà, et auront dans le futur, un impact accru sur les charges de phosphore et les taux de coliformes et de pesticides. Il a été démontré que les charges de phosphore vers la baie Missisquoi avaient augmenté de 13 % entre 1991 et 2005. Or, leur hausse pour cette période serait en grande partie due à l'augmentation du débit des rivières. De plus, les événements climatiques extrêmes tels que les pluies torrentielles (ex : l'ouragan Irène) ou les inondations entraînent une hausse importante des charges de phosphore et d'autres matières en suspension dans l'eau. Par exemple, les données recueillies en 2011 indiquent que, suite aux inondations, les charges de phosphore portées par les tributaires de la baie étaient de 1,7 à 2,8 fois supérieures à leur moyenne annuelle. L'augmentation de l'intensité des pluies devrait donc avoir une influence à la hausse.

Les résultats d'une étude réalisée au Vermont quant à l'impact des changements climatiques sur le débit des principaux tributaires de la baie Missisquoi et sur leurs charges en nutriments et matières en suspension donne à penser que, entre 2040 et 2070, les quantités de phosphore augmenteraient d'environ 24 % dans la rivière Missisquoi (pour une augmentation de 11 % du débit de la rivière), de 41 % dans la rivière de la Roche (augmentation de 25 % du débit) et de 17 % dans la rivière aux Brochets (augmentation de 25 % du débit).

« Les charges de phosphore vers la baie Missisquoi ont augmenté de 13 % entre 1991 et 2005. Cela continue et c'est appelé à s'aggraver. »



Johanne Pattié

## QU'EST-CE QUI POLLUE LA BAIE MISSISQUOI ?



Hélène Vadeboncoeur

Des algues bleues aux abords du Lac Selby à Dunham

Même remuée, l'eau garde la caractéristique d'une épaisse soupe bleu vert.

### Dans notre prochain numéro

Dans notre numéro des fêtes, nous poursuivons le dossier en explorant ce qui a été fait à ce jour pour tenter d'enrayer ces principales formes de pollution de nos cours d'eau et ce qu'il reste à faire pour en venir à bout et améliorer significativement la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Nous présenterons les points saillants de la version révisée du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la baie Missisquoi. Nous publierons un article de l'agronome local Richard Lauzier, un acteur incontournable des efforts qui ont été faits jusqu'ici sur le plan des pratiques agricoles pour minimiser leur impact. Nous souhaitons également mener une entrevue avec Pierre Paradis, ministre québécois de l'Agriculture, député de Brome-Missisquoi et, rappelons-le, ex-ministre de l'Environnement. Enfin, nous nous pencherons sur la participation de l'État du Vermont aux efforts visant à améliorer la qualité des eaux de la baie Missisquoi.



Johanne Ratté

**cuisines**  
**DES PRO**  
#RBQ 5683-8345-01

**Spécialisé en armoires de cuisine,  
salle de bains et meubles sur mesure.**

Pour vos projets de rénovations ou  
de construction, contactez nous.

**info@cuisinesdespro.com ou 514-654-8952**  
**www.cuisinesdespro.com**



**PROPRIÉTAIRES**  
Anne-Marie Després, Bertrand Provost

5713372

**D**ans la conclusion d'une étude récente\* (2014) commandée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), on constate que les efforts faits à ce jour pour diminuer les apports en phosphore dans la baie n'ont donné que peu de résultats et que les quantités de cette substance ont même augmentées au cours des dernières années. Nous reproduisons ici un extrait de la conclusion de cette étude.

Depuis la présente étude, la baie Missisquoi (BM) a continué d'être touchée par des fleurs d'eau de CYANO tous les ans, autant du côté québécois que du côté américain (MDDEFP 2013a; MDDELCC 2014; Shambaugh et al. 2013; Shambaugh et al. 2014; données non publiées).

Les fleurs d'eau de CYANO demeurent préoccupantes à la BM. D'une part, la prudence s'impose de la part des adeptes d'activités récréatives de contact direct ou indirect avec les eaux. En présence de fleurs d'eau de CYANO, les usagers de la BM doivent respecter les recommandations de santé publique du MSSS portant sur les précautions à prendre (MSSS 2013a; MSSS 2013b). D'autre part, pour réduire l'importance de cette problématique, les apports de phosphore doivent être diminués autour du lac et en amont dans le bassin versant au niveau des différents tributaires québécois et américains.

Le comité interministériel de concertation de la Montérégie et de l'Estrie, en collaboration avec des représentants de plusieurs ministères et des unités centrales du MDDELCC, a mis en œuvre, depuis 2003, un plan d'action pour la réduction du phosphore dans la BM. Les résultats des programmes de suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de la BM

ont révélé, à la suite des actions réalisées par l'ensemble des partenaires, une tendance marginale à la baisse des concentrations et des charges de phosphore de la rivière aux Brochets au cours de la période 1990-2008. Toutefois, une augmentation des apports provenant de l'ensemble du bassin au Québec et au Vermont, engendrée par la hausse des débits moyens des cours d'eau, a été observée pendant cette période. Cette hausse a également

été constatée à la suite des inondations au printemps 2011 (Mimeault 2014).

La poursuite des efforts d'assainissement dans le bassin versant est d'autant plus importante que des facteurs favorables à la prolifération des CYANO – comme la hausse des températures ainsi que des pics de précipitations favorisant le ruissellement du phosphore – risquent d'être plus fréquents avec les changements climatiques (Bird 2008; Paerl et al. 2013; Paerl

et al. 2012; Paerl et al. 2007).

\* BLAIS Sylvie. État de situation sur les cyanobactéries à la baie Missisquoi de 2000 à 2008 en lien avec les seuils provisoires pour les eaux récréatives, 2014, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement.

## État de situation sur les cyanobactéries à la baie Missisquoi de 2000 à 2008 en lien avec les seuils provisoires pour les eaux récréatives

2014

Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques  
Québec

**GRAYMONT**

GRAYMONT (QC) INC.  
USINE DE BEDFORD  
1015, chemin de la Carrière, C.P. 1290  
Bedford (Québec)  
J0J 1A0  
www.graymont.com

Tél: 450 248 3307  
Fax: 450 248 7272  
bedford@graymont.com

Roulements Koyo Canada Inc.

JTEKT Amérique du Nord  
4 Victoria Sud, Bedford, Québec, Canada J0J 1A0  
Bureau: (450) 248-3316  
Courriel:

**Bleuets  
Pommes**

LES VERGERS  
TOUGAS

www.vergerstougas.com 450.295.2083  
4679, chemin Godbout, Dunham, QC, J0E 1M0



« Politique d'austérité = Risque de récession d'ici deux ans »

Pierre Fortin, économiste

DOSSIER EAU 3<sup>e</sup> VOLET



pages 2 et 3

Les solutions  
Pierre Lefrançois

L'AGRONOME LOCAL PREND SA RETRAITE



pages 4 et 5

Bilan d'une carrière bien remplie  
Richard Lauzier

TORTUE MOLLE À ÉPINES



pages 6 et 7

Entrevues avec Suzette et son Tuteur  
Guy Paquin

S'ADAPTER À UNE POPULATION VIEILLISSANTE



pages 10 et 11

L'Armandie et Le Saint-Armand s'y mettent  
La rédaction

LA FIN DE LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ



page 21

Solidarité rurale du Québec passe à la trappe  
La rédaction

NOUS SOMMES TROP RICHES POUR ÊTRE PAUVRES

Pierre Lefrançois

**V**ous avez été nombreux à nous signifier votre intérêt pour les articles que nous avons publiés à ce jour sur l'état de santé de la baie Missisquoi et des cours d'eau qui l'alimentent. Il est clair que cette question vous préoccupe, et avec raison car, pour l'heure, le patient se porte plutôt mal et ne semble pas en voie de guérison. Bref, le pronostic est mauvais et, de son côté, le système de santé peine à mettre en place la thérapie qui pourrait sauver le malade.

Il paraîtrait que c'est la faute à l'austérité. On nous dit qu'on n'a plus les moyens de réparer les dégâts qu'on a causés, parce que les goussets publics sont vides. Nous sommes trop pauvres, précise-t-on. Alors faudrait donc sacrifier ce qu'il nous reste de richesses naturelles afin d'éviter de sombrer dans la pauvreté totale...

Mais les gens ne sont pas idiots et ils n'avalent pas aussi facilement les couleuvres qu'on leur présente. Ils savent que la richesse, ce n'est pas l'argent qui se trouve dans les banques ou dans les

poches des riches de ce monde. La richesse, la vraie, elle se trouve dans la nature : cela se nomme « les richesses naturelles ». Brader une richesse comme l'eau, sous prétexte qu'on est trop pauvres pour faire autrement, c'est une pure aberration, une duperie qui ne confondrait même pas des enfants d'école.

Dans ce numéro, nous publions le troisième et dernier volet de notre dossier eau : nous y explorons ce qui pourrait permettre d'inverser le cancer qui ronge la baie Missisquoi. Il faudra maintenant passer à l'action. Le ferons-nous ou serons-nous paralysés par le vent d'austérité qui balaie nos campagnes? Nous avons posé quelques questions à ce sujet à Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi et ministre de l'Agriculture. Sachant que l'homme a un préjugé favorable pour la protection des richesses naturelles (rappelons qu'il a été ministre de l'Environnement dans le passé et qu'il a même voté contre son propre gouvernement afin de préserver l'intégrité du Mont Orford). Il nous a promis qu'il y répondrait dans un prochain numéro.

En attendant, nous avons demandé au journaliste et romancier Guy Paquin de nous pondre un conte de Noël à sa manière, puis à notre caricaturiste,

Jean-Pierre Fourez, de l'illustrer. Bonne lecture. Nous souhaitons à tous les lecteurs un joyeux Noël et une bonne année!



CONTE DE NOËL

Guy Paquin, illustrations Jean-Pierre Fourez

Versailles, le 25 décembre 1700

La messe de minuit avait été splendide. En sortant de la chapelle royale, après l'office divin, le roi Louis XIV chantonnait le superbe *Gloria* et ses paroles d'espoir : « ...*Et in terra pax hominibus...* », c'est-à-dire : « ...Et sur la Terre, paix aux humains... ». Et, donnant le bras à sa compagne, anciennement Françoise d'Aubigné, mais désormais M<sup>me</sup> de Maintenon, il se dirigea vers la salle de bal pour le réveillon. M<sup>me</sup> de Maintenon n'était plus dans sa prime jeunesse et le roi non plus. Mais la magie de Noël semblait les rajeunir. Et ce ne fut certes pas le seul miracle de ce Noël-là.

suite pages 14 à 16

## Les solutions

Pierre Lefrançois

Dès 2002, nous en savions assez sur l'état lamentable de la baie pour que les dirigeants du Québec et de l'État du Vermont signent l'Entente sur la réduction du phosphore à la baie Missisquoi. Les deux parties s'engageaient alors à réduire de 27 tonnes métriques par année les apports en phosphore, de manière à limiter à 0,025 mg/l (milligrammes de phosphore par litre d'eau) les taux de ce polluant dans l'eau de la baie. Malgré les efforts consentis de part et d'autre, nous savons maintenant que cet objectif ne sera pas atteint en 2016, comme le prévoyait l'entente. Présentement, à l'aube de 2015, chaque litre d'eau de la baie renferme environ 0,050 mg de phosphore, soit deux fois plus que les limites établies.

Afin de se faire une idée de ce que représentent 27 tonnes métriques de phosphore, signalons que, à elle seule, la rivière aux Brochets déverse, chaque année, 24 tonnes métriques de cette substance dans l'eau de la baie. Comme nous l'avons vu dans le dernier numéro, plus de 88 % du phosphore charrié par la rivière aux Brochets provient des grandes cultures de maïs, de soya et de plantes fourragères, ainsi que des pâturages, le tout étant principalement destiné à l'alimentation du bétail, alors qu'environ 11 % de l'apport est attribuable aux secteurs urbanisés (résidences, commerces et industries réunis).

Par conséquent, les deux sec-

teurs sur lesquels il faut se concentrer pour réduire efficacement les apports en phosphore sont, par ordre d'importance, les grandes cultures et les secteurs urbanisés. Divers programmes et réglementations ont été mis en place au cours des deux dernières décennies dans le but de réduire la charge polluante. Nous tenterons ici d'en rendre compte et de voir comment il faudrait les améliorer puisque, il faut bien l'admettre, les initiatives entreprises sont nettement insuffisantes.

Rappelons que les stratégies visant à assurer la survie de la baie portent d'abord sur la réduction des apports en phosphore, ce polluant étant responsable de la prolifération des cyanobactéries qui étouffent nos plans d'eau. Dans le dernier numéro, nous avons vu que les coliformes fécaux et les pesticides agricoles constituent également deux importantes sources de pollution. Nous tâcherons donc d'en tenir compte dans la présente analyse des solutions possibles.

Même si l'entente signée par le Québec et le Vermont n'aura pas permis la baisse souhaitée des apports en phosphore, on doit tout de même reconnaître qu'elle a entraîné des changements utiles sur le plan législatif puisqu'elle a mené à l'adoption de lois et règlements qui autorisent désormais des interventions efficaces. Elle a aussi permis de mener une foule d'études et d'expériences qui confirment l'efficacité de certaines interventions visant à réduire significativement les

quantités de phosphore qui se déversent dans la baie. Bref, nous savons désormais ce qu'il faut faire pour sauver la baie et protéger nos sources d'eau potable. Certes, recherches et évaluation des taux de polluants restent nécessaires puisqu'elles permettent de mesurer l'efficacité des moyens que nous prendrons pour limiter la pollution de nos cours d'eau et inverser le processus d'eutrophication qui menace actuellement leur survie.

Mais il ne faudrait pas que les politiques d'austérité qui sont mises de l'avant entraînent une vague de coupures dans les budgets de recherche. Non seulement faut-il poursuivre le travail entamé dans ce sens, mais il faut surtout l'intensifier. En effet, il faut reporter sur une grande échelle ce qui a été fait à petite échelle au cours des vingt dernières années.

## Les milieux urbanisés, résidentiels et commerciaux

Depuis 2009, l'eau est considérée comme un bien collectif au sens de la loi québécoise et les municipalités sont, par conséquent, tenues de voir à la préservation des sources d'approvisionnement en eau. Les municipalités étant des créatures du gouvernement québécois, ce dernier a largement subventionné les ouvrages municipaux de traitement des eaux usées afin qu'elles puissent se conformer aux exigences réglementaires de l'actuel ministère du Développement du-

table, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en matière de protection des sources d'eau.

C'est ainsi que la ville de Bedford, et les municipalités d'Abercorn, Venise-en-Québec, Saint-Armand (Philipsburg), Notre-Dame-de-Stanbridge, Frelighsburg et Stanbridge East traitent aujourd'hui leurs eaux usées et que les stations de traitement font l'objet d'une surveillance régulière par le MDDELCC, qui s'assure ainsi de l'efficacité du traitement et du respect des limites de rejets de phosphore. De plus, industries, commerces et établissements non desservis par un réseau d'égout doivent tous traiter leurs eaux usées et se conformer aux exigences du ministère en ce qui concerne leurs rejets de phosphore.

Quant au traitement des eaux usées des résidences isolées, qui ne sont pas reliées à un système d'égouts, la réglementation a été renforcée et le sera encore davantage dans un proche futur. Les municipalités doivent désormais s'assurer que les systèmes septiques et les champs d'épuration résidentiels soient en bon état et fonctionnels, et que les fosses soient régulièrement et adéquatement vidangées afin d'éviter les fuites. Les autorités municipales détiennent les pouvoirs nécessaires pour faire respecter ces règlements, à la charge de leurs contribuables.

Ces initiatives ont permis de

## LE SAINT-ARMAND EST MEMBRE DE :



L'Association des médias écrits communautaires du Québec



La coalition Solidarité rurale du Québec



## Philosophie

En créant le journal *Le Saint-Armand*, les membres fondateurs s'engagent, sans aucun intérêt personnel sinon le bien-être de la communauté, à :

- Promouvoir une vie communautaire enrichissante en Armandie.
- Sensibiliser les citoyens et les autorités locales à la valeur du patrimoine afin de l'enrichir et de le conserver.
- Imaginer la vie future en Armandie et la rendre vivante.
- Faire connaître les gens d'ici et leurs préoccupations.
- Lutter pour la protection du territoire (agriculture, lac Champlain, Mont Pinacle, sécurité, etc.)
- Donner la parole aux citoyens.
- Faire connaître et apprécier l'Armandie aux visiteurs de passage.
- Les mots d'ordre sont : éthique, transparence et respect de tous.

ARTICLES, LETTERS AND ANNOUNCEMENTS IN ENGLISH ARE WELCOME.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Yves Brière, président  
Gérald Van de Werve, vice-président  
Richard-Pierre Piffaretti, secrétaire-trésorier  
Éric Madsen, administrateur  
Réjean Benoit, administrateur  
Sandy MontGomery, administrateur  
Nicole Boily, administratrice

## COORDINATION

Anabelle Lachance, 450 248-2529

COMITÉ DE RÉDACTION : Jean-Pierre Foureux, Guy Paquin, Pierre Lefrançois (rédacteur en chef),

COLLABORATEURS POUR CE NUMÉRO : Johanne Bérubé, Lise Bourdages, Frédéric Chouinard, Marie-Florence Crevier-Paradis, Carole Dansereau, Anne-Lise Kyling, Richard Lauzier, Pierre Lefrançois, Charles Lussier, Guy Paquin, Richard-Pierre Piffaretti, Amun Surette, Robert Trempe, Mélanie Vennes.

RÉVISION LINGUISTIQUE : Paulette Vanier

RELECTURE D'ÉPREUVES : Paulette Vanier

GRAPHISME ET MISE EN PAGE : Johanne Ratté

IMPRESSION : Payette & Simms inc.

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèques nationales du Québec et du Canada

ISSN : 1711-5965

## PETITES ANNONCES

Coût : 5\$

Annonces d'intérêt général : gratuites

RÉDACTION : 450 248-7251

## PUBLICITÉ

Martine Reid

514-370-2338,

marreid25@gmail.com

## ABONNEMENT

Coût : 30 \$ pour six numéros

Faites parvenir le nom et l'adresse du destinataire ainsi qu'un chèque à l'ordre et à l'adresse suivants :

Journal *Le Saint-Armand*

Casier postal 27

Philipsburg (Québec)

JOJ 1N0

COURRIEL : jstarmad@hotmail.com



TIRAGE pour ce numéro : 7000 exemplaires

Le Saint-Armand bénéficie du soutien de :



*Le Saint-Armand* est distribué gratuitement dans tous les foyers d'Armandie : Pike River, Bedford, Bedford Canton, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Armand, Stanbridge Station, Stanbridge East, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Dunham et Frelighsburg

réduire significativement la pollution (en phosphore et coliformes fécaux) en provenance des espaces urbanisés, des résidences isolées, des commerces et des industries. Il reste encore du travail à faire à certains endroits, mais les règlements existent et ils sont contraignants. Ce sera donc fait, à défaut de quoi les retardataires seront pénalisés et forcés d'agir.

Cependant, il subsiste un problème à ce chapitre : bien souvent, les systèmes d'évacuation des eaux pluviales sont encore reliés aux réseaux d'égouts, ce qui provoque, lors de pluies abondantes, des débordements d'eaux usées qui n'ont pas été traitées par les stations. Il faudra y voir et construire des infrastructures pour évacuer les eaux pluviales ailleurs que dans les égouts. D'autant plus que les changements climatiques provoquent de plus en plus de précipitations ponctuelles abondantes.

Mais il reste que tout cela ne concerne que 11% des apports en phosphore dans le bassin versant de la rivière aux Brochets. Voyons maintenant ce qui peut être fait au sujet du phosphore de source agricole, qui constitue la presque totalité des autres apports.

### Les activités agricoles

L'entente signée par le Québec et le Vermont a aussi entraîné quelques initiatives intéressantes dans le milieu agricole. Des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture (MAPAQ), des scientifiques et des agriculteurs ont travaillé de concert pour mettre à l'essai des stratégies visant à réduire les quantités de phosphore de source agricole qui sont déversées dans les cours d'eau alimentant la baie. Citons notamment le programme Prime Vert du MAPAQ, qui a permis de démontrer et de mesurer l'efficacité de quelques interventions en territoire agricole en offrant du soutien aux bonnes pratiques agroenvironnementales (ouvrages de régulation des eaux de ruissellement dans les champs et de stabilisation des berges des cours d'eau et des fossés en territoire agricole), notamment dans le bassin versant de la rivière aux Brochets. L'agronome Richard Lauzier a été un acteur clé de ces travaux (voir l'article en pages 4, 5 et 8). Les preuves sont faites : ces interventions contribuent nette-

ment à réduire les déversements de phosphore dans la baie.

L'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) a également participé activement à ces essais. En collaboration avec des chercheurs de l'université McGill, il a notamment démontré que les marais filtrants contribuaient à réduire les apports en phosphore provenant des activités agricoles : le marais étudié retenait en effet 41% du phosphore contenu dans l'eau provenant des champs environnants. Ce qui signifie que, si l'eau de ruissellement de tous les champs du bassin versant de la rivière aux Brochets passait par de tels marais, on obtiendrait déjà une baisse de près de dix tonnes métriques de rejets, soit le tiers de l'objectif global visé par l'entente Québec/Vermont. Imaginez si on faisait de même pour tous les cours d'eau et fossés agricoles qui se déversent vers la baie!

Une autre stratégie efficace consiste à remplacer, sur les terres susceptibles d'être inondées, les cultures intensives comme celles du maïs et du soya par des cultures pérennes : foin destiné à l'alimentation du bétail de même que panique érigé et saule pour la production de combustible employé pour chauffer résidences ainsi que bâtiments commerciaux et institutionnels (à noter que le saule est un excellent filtre à phosphore, coliformes et pesticides).

Bref, les solutions sont connues mais on doit désormais les appliquer à grande échelle. Ce qui signifie qu'il faut accepter d'investir davantage dans ce genre de programmes qui visent à assainir les pratiques agroenvironnementales. Le jeu en vaut la chandelle puisque, pour le bassin versant de la rivière aux Brochets, 88% du phosphore est d'origine agricole.

### En conclusion

Suivant la suggestion de quelques-uns de nos lecteurs, nous avons posé les quelques questions suivantes à monsieur Pierre Paradis :

1. Étant donné que certaines activités agricoles représentent près de 90 % des apports en phosphore dans le bassin versant de la rivière aux Brochets, quelles sont les mesures envisagées par le MAPAQ pour réduire signi-

ficativement les quantités de ce polluant qui sont déversées dans la baie et ses affluents ?

2. Nombre de nos lecteurs s'inquiètent, persuadés que le gouvernement cherche à se retirer du dossier, baisse les bras et, sans l'avouer franchement, accepte l'« inéluctable » déclin de la qualité des eaux du territoire de l'Armandie. Ont-ils tort de s'inquiéter ? Pouvez-vous les rassurer sur les intentions de votre gouvernement ?

3. Nos lecteurs s'inquiètent notamment du départ à la retraite de l'agronome local et du fait qu'il ne serait apparemment pas remplacé. Pouvez-vous les rassurer à ce sujet ?

4. Quelles sont les mesures envisagées par le MAPAQ pour soutenir les agriculteurs dans les changements nécessaires qu'il leur faudra apporter à leurs pratiques agricoles dans le but de

réduire la pollution dans la baie et ses affluents (phosphore, coliformes, pesticides) ?

5. Existe-t-il une stratégie commune MAPAQ/UPA destinée à enrayer la charge polluante d'origine agricole? Nos lecteurs s'inquiètent de ce que, sans un effort concerté et énergique, il n'y aura aucun résultat concret. Pouvez-vous les rassurer?

Notre député-ministre a promis de répondre à ces questions dans un prochain numéro du journal *Le Saint-Armand*. Nos pages lui sont, bien sûr, grandes ouvertes. Notre dossier eau se termine donc sur la promesse qu'il y aura une suite. En fait, vous l'aurez certainement compris, quant à nous, le sujet ne sera clos que lorsque nous aurons l'assurance que notre collectivité fera ce qu'il faut pour assurer la survie de la baie Missisquoi.

### Bien que Pierre Paradis soit connu dans la région, nous avons préparé la courte biographie qui suit, histoire de rappeler à quel homme nous avons affaire.

Pierre Paradis est d'abord élu député dans Brome-Missisquoi le 17 novembre 1980, à l'occasion d'une élection partielle. Il sera ensuite réélu sans interruption lors des dix élections générales suivantes (34 ans comme député du même comté, c'est une chose rare!).

Siégeant dans l'opposition lors du deuxième gouvernement de René Lévesque, il agit comme porte-parole du Parti libéral en matière d'Affaires sociales. Sous Robert Bourassa, il agit notamment comme ministre du Travail et des Affaires municipales à la fin des années 1980 puis comme ministre de l'environnement et leader du gouvernement au début des années 1990.

De retour dans l'opposition sous les gouvernements de Jacques Parizeau, de Lucien Bouchard et de Bernard Landry, il représente le Parti libéral du Québec en matière d'Agriculture et de Réforme électorale, conservant son poste de leader de l'opposition et siégeant à l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

À la suite de l'élection du 14 avril 2003, un différend politique avec Jean Charest le force à abandonner la plupart de ses fonctions politiques, mais il demeure député de Brome-Missisquoi.

En juin 2006, alors qu'il était toujours député libéral, il vote contre le projet de loi de son propre gouvernement qui visait à privatiser une partie du Parc national du Mont Orford. Le 18 mai 2012, il quitte l'Assemblée nationale avant la tenue du vote sur le projet de loi visant à limiter le droit de manifester durant la crise étudiante du « printemps érable ».

En 2014, il devient ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au sein du gouvernement de Philippe Couillard. Au moment d'écrire ces lignes, il vient de faire une sortie publique dans laquelle il critique les coupures proposées par la commission Robillard dans le financement de l'Agriculture.

Denis Paradis, son frère, est l'ancien député fédéral libéral du comté et le propriétaire du vignoble du Ridge à Saint-Armand.

### Un bilan avant de vous quitter

Richard Lauzier, agronome

#### Note du rédacteur en chef

*Pour la majorité des gens d'ici, monsieur Lauzier est loin d'être un inconnu puisque, depuis presque 20 ans, il est l'agronome local. Mais son implication dans la région va bien plus loin que celle que lui imposaient les responsabilités du simple fonctionnaire du ministère de l'agriculture du Québec (MAPAQ) : Richard Lauzier a été l'un des principaux artisans du travail de recherche, de conscientisation et d'action sur le terrain en matière de protection de la qualité de l'eau de la baie Missisquoi et de ses affluents. En tant qu'agronome, il a rapidement compris qu'il fallait, au-delà des exigences de son travail d'employé de l'État, travailler auprès des agriculteurs pour transformer les mentalités et contribuer à trouver les moyens qui pourraient permettre d'éviter la catastrophe. J'ai rapidement reconnu en lui un homme intègre, modeste et respectueux des personnes et des institutions, et je savais qu'il s'interdisait de dire certaines choses tant qu'il était à l'emploi du MAPAQ, devoir de réserve oblige. C'est pourquoi j'ai pensé lui offrir la possibilité, à l'occasion de son départ, de s'exprimer à titre personnel dans ces pages et de faire le bilan de ses années d'implication en territoire d'Armandie. Laissons-lui donc la parole.*

**L**orsque M. Lefrançois m'a contacté il y a quelques mois pour m'offrir de l'espace dans le *Saint-Armand*, les idées jaillissaient abondamment et j'avais l'impression que ce serait très facile de pondre un texte intéressant et pertinent.

Au cours de l'été, j'ai souvent songé à comment j'allais structurer mes idées et transmettre mon message et c'est alors que j'ai commencé à réaliser que l'exercice serait moins facile qu'il n'y paraissait au premier abord. En effet, toute ma vie j'ai mis en pratique le doute méthodique comme filtre à mes idées et jugements. Je me suis toujours dit : « Qui suis-je pour pontifier et faire de grandes affirmations ? ». Sans doute est-ce dû à de nombreux exemples de ce qu'on appelait dans le coin d'où je

viens des « ti-Jos connaisseurs », la plupart du temps gérants d'es-trade par ailleurs.

Donc, c'est avec humilité que je couche sur papier la petite histoire de mon passage au bureau du MAPAQ de Bedford, en espérant ne pas vous ennuyer.

#### Un court résumé de mon cheminement professionnel

J'ai terminé mon bac en agronomie en 1978, à l'Université Laval à Québec. J'avais auparavant complété un bac en économie, puis j'ai réalisé que travailler dans les chiffres à longueur de journée, ce n'était pas pour moi.

Mon premier véritable emploi a été comme agent évaluateur pour la Régie de l'assurance-récolte du Québec, un organisme paragon gouvernemental qui existait à cette époque. Le travail était varié : rencontrer porte à porte des agriculteurs, leur expliquer les modalités de l'assurance-récolte, procéder à leur adhésion et, durant la saison suivante, faire le suivi des récoltes, mesurer les pertes, monter les dossiers d'indemnités. C'était l'époque où l'on exigeait une grande adaptabilité, on pouvait vous changer de région à chaque année, le statut d'emploi était contractuel et il y avait peu de bénéfices marginaux.

J'ai quitté cet emploi au bout d'un an et demi pour aller démarrer une ferme coopérative de production de fines herbes et épices au lac Saint-Jean. Nous cultivions et distribuions des produits dans 225 épiceries et boutiques. Malheureusement, au bout de quatre ans de travail et de sacrifices, la concurrence nous a mis hors circuit et je me suis retrouvé un emploi pour la Régie des assurances agricoles du Québec, organisme né de la fusion de l'assurance-récolte (ASREC) et de l'assurance-stabilisation des revenus des producteurs agricoles (ASRA).

Mon travail s'est alors complexifié et est devenu de plus en plus intéressant. Il m'amenait à être souvent sur les fermes : inventaires des différentes productions animales, plans de ferme, mesure des champs, échantillonnage des cultures pour en déterminer les rendements, obtenir les plans de cultures des agriculteurs, les

aider dans leur processus d'adhésion à l'ASRA et à l'ASREC, toucher à toutes les cultures fruits et petits fruits, cultures maraîchères, serres – bref, la meilleure école pour être au cœur de l'agriculture.

Le travail à faire était réparti par zones, et c'est durant cette période que j'ai commencé à connaître la région, ayant été assigné au comté de Brome-Missisquoi. Cela n'est pas sans rapport avec le fait que, plusieurs années plus tard, alors que j'avais obtenu le poste de conseiller régional au bureau de Sherbrooke pour la Régie des assurances agricoles, (j'ai fait la route de Cowansville à Sherbrooke matin et soir durant trois ans et demi), j'ai posé ma candidature à un poste qui s'ouvrait à Bedford pour le ministère de l'Agriculture. C'est début janvier 1995 que j'ai commencé à travailler au bureau local du MAPAQ : j'étais en territoire connu, autant du point de vue géographique qu'humain.

Le bureau de Bedford fait partie intégrante de la petite histoire agricole du comté de Brome-Missisquoi, avec une quinzaine d'employés à l'époque où le MAPAQ s'occupait encore de la gestion et de l'aménagement des cours d'eau agricoles, en plus de ses nombreux autres champs d'intervention. Quand je suis entré en fonction, le bureau local était situé en plein centre ville de Bedford, sur la rue Du Pont, face au beau vieil édifice des avocats Paradis. Les choses avaient déjà commencé à changer et l'équipe ne comptait plus que six personnes.

#### Le changement

Je tiens à préciser que mon texte aura comme trame de fond le changement qui nous avait été prédit par Alvin Toffler dans *Le Choc du Futur*. On sait tous maintenant que le changement est incessant et qu'il s'accélère sans cesse.

Donc, les choses avaient déjà commencé à changer : le MAPAQ avait délaissé la responsabilité des cours d'eau ainsi que d'autres secteurs comme les laboratoires d'analyses de sol, qu'il gérait jusqu'alors mais qui étaient déjà privatisés. Il avait renoncé graduellement à ses fermes expé-

riminales et un mouvement de réduction de la fonction publique commençait à se mettre en place. La réingénierie de l'État de M. Charest, ça vous rappelle quelque chose?

D'ailleurs, c'est peu de temps après que les clubs d'agriculture durable, dont le Dura-Club de Bedford a été l'un des pionniers, ont été graduellement mis en place pour fournir des services jusqu'alors dispensés par le ministère, comme la production des plans de fertilisation et l'accompagnement des agriculteurs vers une démarche plus respectueuse de l'environnement. En passant, quand on parle de changement, il convient de reconnaître que la place de l'environnement dans les préoccupations de la société a imprimé la vie des agriculteurs, avec sa panoplie d'exigences réglementaires. Ainsi, durant ces années charnières, le travail consistait à aider à la mise en place de ces nouveaux intervenants qu'étaient les clubs d'agriculture durable, tout en faisant une priorité des enjeux locaux.

#### La qualité de l'eau

Dans la région, l'enjeu de la dégradation de la qualité de l'eau des ruisseaux et rivières prenait de plus en plus d'importance, comme partout où l'on pratique une agriculture intensive. Plusieurs auront en mémoire les premiers phénomènes d'apparition des inflorescences d'algues bleues dans la baie Missisquoi et le tollé médiatique que cela a provoqué dans les journaux. *Le Devoir*, sous la plume du Louis Gilles Francoeur, parlait de la soupe aux pois de la baie Missisquoi et l'agriculture était montrée du doigt comme étant largement responsable de cet état de fait.

Comme la municipalité de Bedford puise son eau de consommation dans la baie et que, dans les pires cas, on devait décréter des interdictions de consommation, il devenait évident qu'on devait impérieusement s'attaquer au problème. C'est donc dans ce contexte que nous avons choisi un cours d'eau coulant dans un milieu caractéristique de l'agriculture qui se pratiquait dans le coin pour documenter le phénomène et mettre en place des solutions appropriées. Le cours d'eau

choisi a été le ruisseau Castor (encore nommé Beaver Brook sur les cartes).

Nous avons alors établi une collaboration avec le chercheur Aubert Michaud, docteur en sciences du sol à l'emploi de l'IRDA (Institut de recherche et développement en agroenvironnement). Première initiative : rencontrer les agriculteurs riverains pour obtenir leur collaboration, ceux-ci étant les premiers touchés et concernés par ce projet. Ensuite, installer un dispositif de prises de mesures pour déterminer les concentrations d'éléments nutritifs, mesurer également les débits d'eau en fonction des précipitations, la richesse des sols et sa distribution, les pratiques culturales, les fumiers et engrais épandus, bref, comprendre notre problème afin de proposer des solutions appropriées. Un comité informel d'agriculteurs a aussi été formé et des réunions d'information ont été tenues dans le but de leur fournir un compte rendu des résultats.

### Une coopérative pour changer les choses

Durant cette période, comme les effectifs du MAPAQ se réduisaient comme peau de chagrin, nos gestionnaires nous ont enjoint de travailler avec des groupes reconnus d'agriculteurs de façon à ce que notre impact soit plus important que celui qu'on obtenait auprès d'individus. Il a donc été décidé de se donner une structure légale et d'agrandir notre territoire d'intervention, soit tout le bassin versant de la rivière aux Brochets. En 1999, la Coopérative de solidarité du bassin versant de la rivière aux Brochets est fondée pour travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau provenant du milieu agricole. Le conseil d'administration était composé d'agriculteurs et l'organisme était soutenu par le bureau du MAPAQ.

Les mesures prises sur le bassin versant du ruisseau Castor ayant permis de démontrer qu'il y avait effectivement des fuites d'éléments nutritifs dans l'eau et que celles-ci provenaient en

bonne partie du ruissellement de surface, la Coopérative de solidarité du bassin versant de la rivière aux Brochets a pu aller chercher de l'appui financier au MAPAQ pour entreprendre des actions concrètes afin de juguler le phénomène. Il s'agissait de réparer les fissures dans les bandes riveraines, de stabiliser les sorties de drainage et ponceaux, d'élargir les bandes riveraines en plantant des arbres et arbustes sur les rives pour les stabiliser et mieux filtrer les eaux de ruissellement, en ajustant la fertilisation des cultures, en épandant les fumiers dans des champs moins vulnérables et en mesurant l'effet de ces interventions. Les premiers résultats démontrant que cela avait un effet positif, notre mode d'intervention a servi entre autres de modèle pour l'élaboration du programme Prime Vert par le ministère, programme qui a été proposé à l'échelle provinciale.

### Un laboratoire à ciel ouvert

Au cours des années suivantes, la coop a continué à réaliser des actions correctives sur le terrain. Le programme provincial nous permettant d'avoir accès à un appui financier gouvernemental prévisible et la région est ainsi devenue un laboratoire à ciel ouvert car, en plus des projets réalisés sur le terrain, des scientifiques de divers milieux, universités et instituts de recherche menaient des projets d'acquisition de connaissance sur les mécanismes de la pollution diffuse, les charges d'éléments nutritifs fuyant dans les cours d'eau. Cependant, comme les actions réalisées étaient dispersées sur le territoire, suivant le bon vouloir des agriculteurs, il était difficile de mesurer de manière significative les tendances à l'amélioration dans les cours d'eau traversant les terres agricoles.

J'ai alors commencé à imaginer une action plus concertée et l'idée de travailler sur des secteurs plus restreints mais avec l'ensemble des agriculteurs a peu à peu fait son chemin dans mon esprit. Ainsi, en 2006, je suis allé à Québec en compagnie de mon patron d'alors, le directeur régional de la région Montérégie-Est, afin de rencontrer deux sous-ministres à qui j'ai présenté

ma vision, proposant la mise en place d'un système global de protection des cours d'eau, soit une bande tampon de culture pérenne du début à la fin des cours d'eau d'une largeur suffisante pour être récoltable, le tout complété par une série d'ouvrages de contrôle du ruissellement en surface qui permettrait l'évacuation de cette eau en douceur et, surtout, le passage de la machinerie agricole d'un champ à l'autre, d'une terre à l'autre. Cette idée était plutôt révolutionnaire sous plusieurs aspects, notamment en ce qui concerne la notion de passage d'une terre à l'autre, les agriculteurs étant habitués à faire chacun leur petite affaire chez eux.

Enfin, l'idée a été jugée suffisamment intéressante pour que j'obtienne la promesse d'examiner les façons de trouver du financement pour essayer la formule. Environ six mois plus tard, le central nous contactait pour nous proposer de l'expérimenter sur cinq cours d'eau de la section agricole intensive, avec la Coopérative de Solidarité du bassin versant de la rivière aux Brochets comme porteur du projet et un financement majoritairement fédéral via un programme pan-canadien permettant de réaliser des projets pilotes qui avaient pour fonction d'alimenter la réflexion des décideurs politiques lors de la conception de futures politiques agricoles.

Le projet devait durer deux ans et un travail titanesque nous attendait : rencontrer les agriculteurs pour leur en expliquer la nature et obtenir leur adhésion, passer à travers les exigences administratives de tous genres études d'impacts environnementaux préalables et permis divers, réalisation des ouvrages mécanisés nécessaires, préparation des terres à semer, etc. Ce furent deux années très intensives mais enrichissantes, stressantes mais satisfaisantes, animés que nous étions par le sentiment de réaliser quelque chose de bien pour l'agriculture et la société en général. Si l'équipe du MAPAQ de Bedford y a participé, un grand mérite revient à Mireille Molleur en particulier, qui est sortie de sa retraite pour travailler au projet, et au conseil d'administration de la Coop de solidarité composé



Richard Lauzier, agronome



Suite de la page 5

M. Ernest Gasser, M. Jacques Messier et sa conjointe Marie Claire Messier, M. Sylvain Duquette et M<sup>me</sup> Thérèse Monty.

Quelques données sur les réalisations issues du projet : participation des agriculteurs à hauteur de 86%, établissement de bandes riveraines élargies et de plaines inondables en cultures pérennes sur près de 100 hectares, ouvrages de contrôle du ruissellement sur 650 sites différents, sensibilisation sur la protection des cours d'eau et le respect des bandes riveraines à la grandeur du comté et au-delà. Bref on peut parler d'un beau succès et cela a été largement dû à l'ouverture d'esprit des agriculteurs du comté.

### Puis ce fut le silence radio de la part des autorités

À la suite du projet, mon espoir était que les gouvernements perpétuent et étendent cette approche, mais j'ai été déçu. J'ai présenté les résultats à un forum national à Ottawa, mais ensuite ce fut le silence radio. Il semble que, en haut lieu, on préfère essayer de réparer *a posteriori* plu-

tôt que de prévenir en amont. Il faut aussi dire que l'état des finances publiques est sûrement un facteur. On le voit bien aujourd'hui avec le retrait de l'État dans beaucoup de secteurs. Je crois cependant que, en tant que citoyens, on finira par payer la note de ces choix.

Je pars à la retraite bientôt : j'ai le sentiment d'avoir fait de mon mieux et je peux marcher la tête haute. Je dois encore une fois rendre hommage aux agriculteurs du comté qui ont été mes supporteurs et complices dans ces projets (il y en a plusieurs dont je n'ai pas mentionné le nom ici, espace oblige) et je dis à l'ensemble des gens du comté : « respectez vos agriculteurs, ils constituent le fondement et la trame de notre société ».

Je pars cependant avec une préoccupation personnelle que je veux partager : la maîtrise de l'agriculture par les géants de l'agrobusiness, les quelques multinationales qui ont commencé à jouer à l'apprenti-sorcier avec les plantes en manipulant les bases de la vie, les gènes. Les OGM (organismes génétiquement modifiés) sont maintenant la norme

dans les grandes cultures. L'essentiel du maïs et du soya plantés dans les champs autour de nous résulte de la manipulation génétique. Beaucoup de ces plantes sont ce qu'on appelle Round-Up Ready, ce qui veut dire qu'elles résistent au glyphosate, un herbicide utilisé depuis longtemps. Saviez-vous cependant qu'on retrouve maintenant du glyphosate dans tous les organismes vivants – plantes humains, animaux – dans tous nos cours d'eau, dans le sang des fœtus ? Quel sera l'effet à long terme ?

On nous avait vendu l'idée des OGM en faisant valoir qu'on allait réduire la quantité de pesticides présents dans l'environnement; or, ces plantes ont plutôt entraîné une augmentation de l'usage du Round-Up Ready. Maintenant, les compagnies semencières ne vendent à peu près plus que des OGM et, en outre, les semences sont enrobées d'un cocktail de fongicides et d'insecticides systémiques dont les fameux néonicotinoïdes, qui sont dommageables pour les insectes pollinisateurs, les abeilles entre autres.

Ces compagnies ont introduit

leurs organismes génétiquement modifiés en prétendant qu'ils allaient contribuer à contrer la faim dans le monde. Je n'en crois pas un mot : la faim dans le monde ne vient pas d'un problème de production de nourriture, mais de la mauvaise distribution de la richesse à laquelle l'humanité est confrontée et le fondement de la stratégie des grandes compagnies semencières est de rendre les agriculteurs dépendants de leurs produits. Les multinationales n'ont pas de cœur et pas d'âme; elles sont aux mains de gestionnaires dont le but est de maximiser leurs profits. Ce sont tous les acteurs de la chaîne qui en sont victimes, autant les vendeurs d'intrants que les agriculteurs et, ultimement, les consommateurs citoyens. Pourquoi croyez-vous qu'ils se débattent comme des diables dans l'eau bénite pour empêcher l'identification des OGM dans les produits : parce qu'ils savent que le consommateur qui verra que le produit contient des OGM laissera celui-ci sur la tablette.

Je tiens à préciser en terminant que ce sont là mes propres opinions et que cela n'engage pas mon ex-employeur, le MAPAQ.



Johanne Ratté

**MGO DUPONT**  
MÉCANIQUE • PNEUS • RENDROUAGE

Remorques 7041 Léves & Léves / Canada / U.S.A.

Air climatisé  
Alignement 3D  
Déverrouillage  
Diagnostic électrique  
Freins ABS  
Mise au point  
Pneus  
Suspension  
Transport spécialisé

450 248-3643

105, route 202 Stanbridge Station J0J 2J0  
1 877 248-3643  
www.mgodupont.com

**Animalerie Poochy**

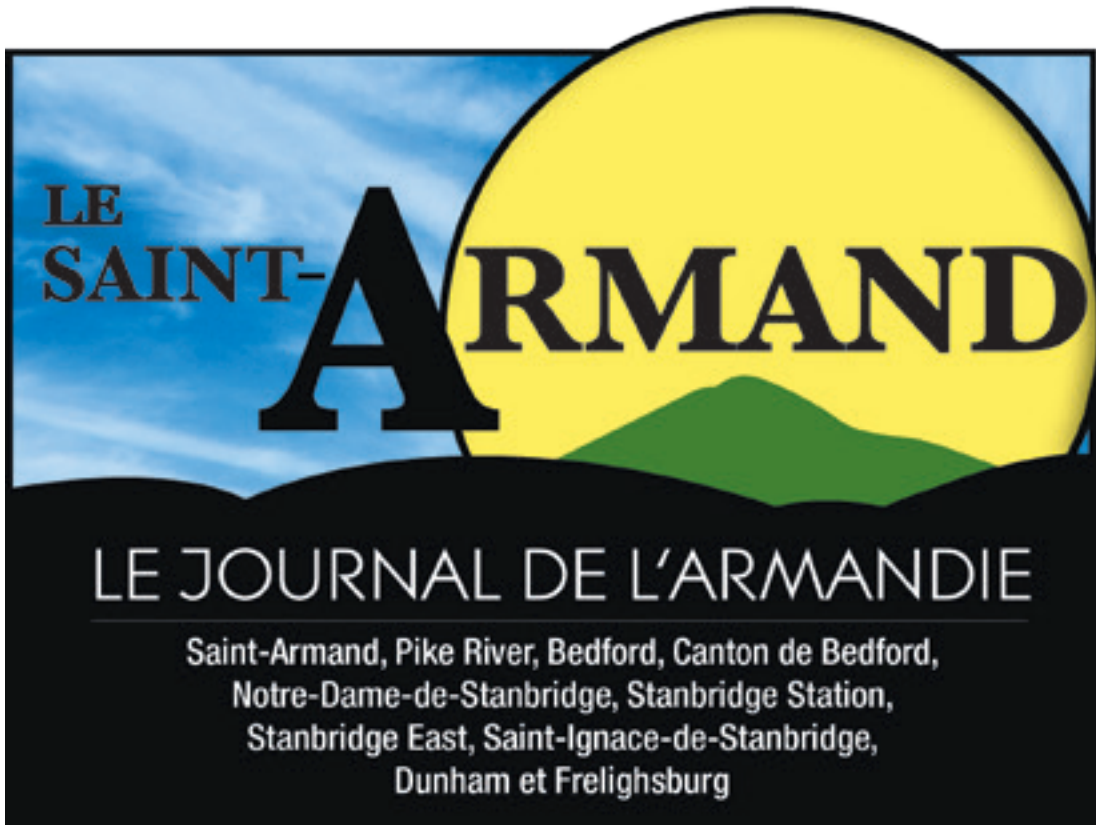
Nourriture & Accessoires d'animaux  
Tonte de chats et de chiens (sans anesthésie)  
**Poochy pour les prix !**  
sur rendez-vous  
**Salon de toilette**  
René Paquette  
450-244-5803  
437, Route 133, St-Sébastien, (QC) J0J 2C0

**Opto RÉSEAU**  
Allez-y pour voir

Denis Vallée O.D.  
Josée Laguë O.D.  
Optométristes

Examen de la vue • Lunetterie • Verres de contact

**Centre optométrique Denis Vallée**  
12, rue Principale Bedford 450.248.7525  
285, rue Principale E. Farnham 450.293.3221



Média régional  
du programme  
MADA



LES ÉTRANGES ET NOUS



page 9

Nouvelle chronique  
Nathalie Chalifoux

125<sup>e</sup> DE BEDFORD



page 11

Les festivités sont lancées  
La rédaction

A CITROEN SCRAP YARD



pages 18-19

*The deep passion of a local farmer*  
Robert J. Galbraith

L'HISTOIRE DU CANTON DE STANBRIDGE



page 21 à 24

Et du hameau Des Rivières  
Jeff Asnong



(voir page 2)

## ENTREVUE AVEC PIERRE PARADIS

Pierre Lefrançois

**C**hose promise, chose faite : nous avons enfin eu l'occasion de rencontrer le député de Brome-Missisquoi et ministre de l'Agriculture du Québec, Pierre Paradis, afin de lui fournir l'occasion de répondre aux questions que nous lui avons posées dans la foulée de notre série concernant l'état de la baie Missisquoi et de ses affluents, notamment la Rivière aux Brochets. Cela a pris la forme d'une conversation à bâtons rompus d'environ deux heures que nous avons eue ensemble à l'occasion de l'un de ses passages à son bureau de Bedford en mai dernier. Je vous livre donc ici, aussi fidèlement que possible, la teneur de ses propos en réponse à chacune de nos questions. Nous avons ajouté, à la suite de ses réponses, deux articles de notre cru, afin de mieux prendre la mesure des propos de notre député-ministre.

**Question : Nombre de nos lecteurs s'inquiètent parce qu'ils ont l'impression que le gouvernement cherche à se retirer du dossier, baissant les bras et acceptant sans le dire l'« inéluctable » déclin des eaux du territoire de l'Armandie. Ont-ils tort de s'inquiéter ? Pouvez-vous les rassurer au sujet des intentions de votre gouvernement ?**

**Réponse :** Pour moi, la qualité de l'eau dans notre région est une très vieille préoccupation. Alors que j'étais encore un tout jeune homme, entre la fin de la décennie 1960 et le début des années 1970, j'avais mis sur pied avec un groupe d'amis un projet PIL (Projet d'initiative locale, financé par le gouvernement québécois suite à la révolution tranquille). Nous avons résolu de sillonner la Rivière aux Brochets pour la nettoyer et prendre la mesure du degré de pollution qui l'affectait. Jamais, à cette époque, je n'aurais pensé que j'en serais encore, à 64 ans, à mener le même combat. Dans la fougue de ma jeunesse, j'étais convaincu que nous aurions réglé le problème en quelques années.

Vous savez, moi aussi je suis frustré qu'après autant d'années d'efforts, il ne soit pas encore possible de nous baigner en toute sécurité dans la baie. Le processus est plus long qu'on ne l'aurait cru au départ, mais il ne faut pas oublier qu'on n'a pas encore récolté les fruits qu'on a semés durant toutes ces

années. Il ne faut surtout pas désespérer. Vous comprendrez donc que je ne baisserai jamais les bras à cet égard, d'abord à titre de député de Brome-Missisquoi et, à plus forte raison, en tant que ministre de l'agriculture.

Je vous ferai remarquer que, malgré les efforts de notre gouvernement en matière de rigueur budgétaire, nous avons réussi à faire en sorte que l'enveloppe du ministère de l'Agriculture ne souffre pas d'importantes coupures.

« Je ne  
baisserai  
jamais les  
bras. »

J'en suis fier, mais cela ne me satisfait pas puisque je sais qu'il faudra investir davantage pour atteindre nos objectifs, c'est-à-dire reverdir l'agriculture québécoise, la rendre moins énergivore et moins polluante. Pour financer une entreprise d'une telle ampleur, nous avons maintenant la chance de disposer d'un outil remar-

quable : la bourse du carbone qui commence déjà à générer des fonds. En fait, les pays qui ont opté pour une taxe sur le carbone plutôt que de participer à une bourse du carbone commencent à réaliser que la seconde solution est plus efficace et rapporte pas mal plus. Au Québec, nous pouvons être fiers d'avoir été la première province canadienne à opter pour cette solution. Je suis déjà à pied d'œuvre pour faire en sorte que, chez-nous, les fonds générés servent notamment à reverdir notre agriculture. [Voir l'article « Carbone 101 », page 4]

(suite page 3)

## ENTREVUE AVEC PIERRE PARADIS (SUITE DE LA UNE)

**Question :** Étant donné que certaines d'activités agricoles représentent près de 90% des apports en phosphore dans le bassin versant de la rivière aux Brochets, quelles sont les mesures envisagées par le MAPAQ pour réduire significativement les quantités de phosphore déversées dans la baie et ses affluents ?

**Réponse :** Il y a d'abord les mesures d'atténuation, c'est-à-dire des choses comme l'implantation de bandes riveraines et d'avaloirs sur les terres agricoles sensibles. Nous entendons continuer à promouvoir activement l'adoption de telles mesures auprès des agriculteurs. Mais je sais bien qu'il faut aussi nous attaquer à la réduction à la source, c'est-à-dire qu'il faut transformer progressivement nos modes de production agricole de manière à ce qu'ils soient de moins en moins polluants.

Pour ce faire, il faut envisager d'autres façons de faire, encourager l'innovation, miser sur la nouveauté, faire de la place aux initiatives qui permettent de reverdir notre agriculture. Il y a des agriculteurs conventionnels qui envisagent sérieusement de se mettre à l'agriculture biologique. À la ferme Asnong de Pike River, par exemple, on a commencé à produire du maïs bio, parce qu'on s'est rendu compte que c'était remarquablement rentable.

En arrivant au ministère de l'Agriculture, j'ai demandé aux fonctionnaires où se trouvaient les personnes qui s'occupaient d'agriculture biologique et on m'a appris qu'un tel service n'existait pas au sein de l'appareil d'État. Eh bien nous en avons créé un parce que j'estime que cela fait partie des services que nous devons offrir aux producteurs agricoles qui sont prêts à innover, à reverdir notre agriculture.

Je voudrais aussi parler des pesticides qui constituent également une menace non négligeable pour la qualité de l'eau et pour l'environnement en général. J'estime qu'il faut agir dès maintenant pour réduire à la source l'usage de ces substances qui contribuent à la détérioration de notre environnement. J'ai l'intention de légiférer rapidement pour interdire l'emploi systématique des néonicotinoïdes, par exemple, qui menacent notamment les abeilles. En attendant, j'ai demandé aux firmes qui vendent des semences

à nos agriculteurs d'offrir également des semences non-traitées aux néonicotinoïdes afin qu'au moins, nos producteurs puissent avoir le choix de se procurer des graines qui n'en renferment pas, ce qui était devenu pratiquement impossible.

cours de sa carrière dans la région ! C'est en très grande partie grâce à lui que la région du bassin versant de la rivière aux Brochets a pris une telle avance en comparaison de ce qui se passe dans les autres bassins versants du Québec, et même par rapport à ce qui se fait au Vermont, mal-

programme Prime Vert qui est encore en vigueur pour les producteurs agricoles qui désirent s'en prévaloir.

**Question :** Y a-t-il une stratégie commune MAPAQ/UPA visant à enrayer la charge polluante d'origine agricole? Nos lecteurs s'inquiètent de ce que, sans cet effort concerté et énergique, aucun résultat concret n'apparaîtra. Pouvez-vous les rassurer?

**Réponse :** Les gens de l'UPA sont généralement consultés lorsque nous prenons des initiatives relatives à l'agriculture. Ils étaient autour de la table, par exemple, lorsque la MRC a élaboré la réglementation concernant les bandes riveraines minimales sur les terres en culture. Que je sache, ils n'ont pas contesté ces nouvelles normes. Vous savez, les agriculteurs sont de plus en plus conscients du fait que leur activité a des impacts importants sur l'environnement et ils sont les mieux placés pour comprendre que, pour produire de manière durable, il faut prendre grand soin de ses terres. Parce que je les côtoie depuis longtemps, je peux vous dire qu'ils sont de plus en plus nombreux à voir le développement durable comme un allié dans leur travail plutôt que comme une « patente » destinée à leur mettre des bâtons dans les roues.

Par ailleurs, il y a des jeunes qui arrivent dans le domaine de la production agricole avec de nouvelles idées et d'autres façons de faire les choses. Il faut encourager ces jeunes et les soutenir parce que le changement passe par eux. C'est pourquoi, en février dernier, j'ai confié à monsieur Jean Pronovost le mandat de consulter la relève agricole afin de bien cerner les obstacles auxquels ces jeunes font face et identifier les pistes de solutions qui seront les plus prometteuses pour contribuer au renouvellement et au verdissement de l'agriculture québécoise. (Si vous ignorez qui est Jean Pronovost, voir « Le rapport Pronovost de 2008 en quelques mots », page 4). J'attends ses conclusions à la fin du mois de novembre.

(suite à la page 4)



**« J'ai l'intention de légiférer rapidement pour interdire l'emploi systématique des néonicotinoïdes, par exemple, qui menacent notamment les abeilles. »**

**Question :** Nos lecteurs s'inquiètent notamment du départ à la retraite de l'agronome local, Richard Lauzier, et du fait qu'il semble qu'il ne sera pas remplacé. Pouvez-vous les rassurer à ce sujet ? Quelles sont les mesures envisagées par le MAPAQ pour soutenir les agriculteurs dans les nécessaires changements à apporter aux pratiques agricoles dans le but de réduire la pollution dans la baie et ses affluents (phosphore, coliformes, pesticides) ?

**Réponse :** C'est formidable le travail que Richard a accompli au

gré une croyance répandue.

Mais Richard n'est pas le seul dans le décor, quand-même : il y a plein de gens dévoués et très actifs depuis plusieurs années, comme le géographe local Charles Lussier qui a fait beaucoup pour l'aménagement de bandes riveraines en milieu agricole, ou Johanne Bérubé de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi, pour n'en nommer que deux. Il y a aussi les groupes conseil en agriculture qui font un excellent travail auprès des agriculteurs, et le

Pierre Lefrançois

### CARBONE 101 : BOURSE DU CARBONE, EMPREINTE CARBONE, ETC.

Les changements climatiques ont entraîné une transformation de la gestion financière. On range désormais l'investissement dans la filière fossile dans la catégorie des investissements risqués pouvant devenir des « actifs échoués ». De grandes banques telles que la HSBC et la Deutsche Bank parlent désormais en termes de risques pour l'investisseur. De fait, les entreprises doivent composer avec des coûts appelés à croître de façon exponentielle en raison de la réglementation en matière de gaz à effet de serre et de résidus miniers, et des nouveaux paramètres climatiques. Répondant aux enjeux du réchauffement climatique, banquiers et assureurs ont multiplié leurs engagements à réduire, voire interrompre, le financement du charbon ou à investir davantage dans les énergies vertes (lors d'une réunion tenue à Paris le 22 mai dernier). Il est désormais de bon ton de calculer son empreinte carbone et de chercher à la réduire. Dans le jargon financier, on dit que les pressions sont fortes pour que l'on trouve une façon d'intégrer le coût écologique et celui des externalités dans le prix des biens que l'on fabrique.

Le concept d'externalités, ou d'effets externes, vient de l'écologie et de la biologie. Jusqu'à tout récemment, on le définissait ainsi : effets dus à l'évolution du climat (ou à d'autres changements environnementaux), qui ne peuvent être évalués sur un marché concurrentiel en raison d'une information insuffisante ou de l'impossibilité de tenir compte de cette information.

Elle est bien finie l'époque où l'on considérait les effets externes comme des choses dont on ne pouvait pas réellement tenir compte parce qu'il était impossible de les évaluer et de calculer leur impact sur le plan économique. Celui-ci est désormais bien réel et implacable. Impossible de l'ignorer et de faire comme si de rien n'était.

Il faut désormais payer quand on pollue... payer pour de vrai, avec du véritable argent, qui sort pour vrai des poches de ceux qui exercent une activité polluante.

Ce ne sont plus seulement les écologistes (« et autres intellectuels de ce monde », pour reprendre la célèbre phrase de Jean Tremblay, maire de Saguenay) qui en parlent : ce sont maintenant les banquiers, les assureurs, les politiciens, les gestionnaires publics, les industriels et autres gens d'affaires et investisseurs du monde entier, même si quelques dinosaures font encore la sourde oreille, gardant leur tête bien enfouie dans le sable, faisant mine de ne pas voir ni entendre ce qui apparaît désormais comme une évidence à la face de la majorité.

Cela change la donne à bien des égards : non seulement dans le domaine de la production et de la consommation énergétiques, mais également en ce qui concerne l'agriculture et l'agroalimentaire. Et il en sera de plus en plus ainsi, au fur et à mesure que nous avancerons dans ce 21<sup>e</sup> siècle qui nous réserve encore quelques surprises. Ce qui semblait utopique hier s'impose aujourd'hui par la force des choses.

Depuis l'an dernier (janvier 2014), le Québec et la Californie sont réunis au sein d'une bourse du carbone et l'Ontario annonçait le mois dernier qu'elle s'y joignait. Résultat ? Les fonds générés seront d'autant plus importants. Au Québec, ces sommes alimentent notamment le « Fonds vert » qui doit servir à soutenir le passage de notre société vers des modes de production moins énergivores et moins polluants. On estime que le Fonds vert québécois permettra des investissements de l'ordre de 3,3 milliards de dollars dans les cinq prochaines années. C'est dans cette cagnotte que le ministre entend piger pour verdir notre agriculture.

### LE RAPPORT PRONOVOST DE 2008 EN QUELQUES MOTS

À l'époque, ce rapport avait été accueilli favorablement par une large frange des milieux agricoles, mais boudé par l'UPA et le gouvernement de Jean Charest

Parmi les mesures les plus explosives, il y avait certainement celle d'offrir aux producteurs agricoles la tenue d'élections tous les cinq ans sur le choix d'une association, ou de plus d'une, pour les représenter et recevoir leurs cotisations. Cette mesure mettrait fin au statut unique que détient l'Union des producteurs agricoles (UPA) depuis quatre décennies.

La commission demandait au ministère de faire preuve de plus de leadership et d'être moins à la remorque des groupes de pression. Elle proposait que la Régie des marchés agricoles, qu'on a souvent accusée de pencher du côté des producteurs, ait deux représentants choisis à partir d'une liste présentée par les producteurs, deux autres suggérés par les transformateurs et les distributeurs, deux autres reconnus pour leur compétence professionnelle mais n'exerçant pas de fonction au sein d'une organisation du secteur et deux régisseurs, dont le président-directeur général nommé par le gouvernement. Quant à la Financière agricole, qui a eu jusqu'à maintenant comme président du conseil le président de l'UPA, il lui faudrait désormais des administrateurs indépendants, conformément à la règle qui s'applique à toutes les sociétés d'État.

« La question du monopole de l'UPA, bien qu'elle puisse sembler au premier abord étrangère au débat sur l'agriculture, est au contraire au centre de la tempête », écrivaient alors les commissaires. Le point de vue de la commission était le suivant : « Dans une société démocratique, on peut difficilement justifier le maintien d'un régime qui oblige un groupe de personnes à adhérer à une structure unique d'association, régime qui, au demeurant, ne prévoit aucun dispositif pour vérifier la volonté des personnes d'y adhérer ou d'y maintenir leur participation. »

Dans sa conclusion, la commis-

sion affirmait que les réformes proposées sont « indispensables au renouveau et à l'épanouissement de l'agriculture ». Elle précisait cependant qu'on ne peut pas tout entreprendre en même temps et que des phases de transition seraient nécessaires. Elle proposait d'ailleurs un plan de mise en œuvre de ses principales recommandations et se permettait d'ajouter que « l'État québécois devra assumer le leadership qui est spécifiquement le sien dans la conduite de ces réformes. »

Le rapport de la commission proposait que le programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA) soit rendu universel, c'est-à-dire admissible à tous les producteurs, y compris les plus petits dans les créneaux les plus originaux. Ces modifications à l'ASRA ont fait sursauter l'UPA. Le régime actuel incite les producteurs à se concentrer sur certaines productions; en le rendant universel, on ajouterait à la souplesse du système, on laisserait une meilleure place à l'expérimentation et cela serait aussi bénéfique pour l'environnement, faisait valoir la commission, qui au demeurant soutenait que « l'agriculture doit épouser inconditionnellement les principes du développement durable ».

La commission demandait notamment que l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe ne soit plus une division du MAPAQ et devienne plutôt une société d'État, relevant du ministre mais indépendante (comme Hydro-Québec). Celle-ci réviserait et mettrait à jour constamment, en collaboration avec les établissements d'enseignement, les programmes de formation initiale, professionnelle et technique du secteur agricole et agroalimentaire. Le commissaire cherchait clairement à hausser le niveau de compétence des producteurs en suggérant à la Financière agricole, après une période de transition de cinq ans, de donner accès à ses programmes d'aide financière aux producteurs qui auraient un diplôme d'études collégiales spécialisées en agriculture. Ce serait le niveau minimal de formation pour obtenir cette aide financière.

Etc.